



RÈGLEMENT ET MODALITÉS D'ADMISSION

SESSION 2026

+ de 70 Écoles

PARTOUT EN FRANCE

DANS TOUS LES DOMAINES

CHIMIE • NUMÉRIQUE • SANTÉ ET COSMÉTIQUE • ENVIRONNEMENT •
ÉNERGIES • MATÉRIAUX • INFORMATIQUE • MATHÉMATIQUES •
SYSTÈMES INDUSTRIELS ET D'INFORMATION • CONSTRUCTION •
PHYSIQUE • MÉCANIQUE • ROBOTIQUE • DÉFENSE • ÉLECTRONIQUE •
SYSTÈMES ÉLECTRIQUES • AUTOMATIQUE...

Concours Commun INP (CCINP)

Écoles du concours CCINP : 1 concours commun pour chaque filière

Liste des écoles page 3

- › Mêmes frais de dossiers communs
- › Mêmes conditions d'inscription
- › Pour chaque filière, les épreuves écrites et orales et les coefficients sont les mêmes pour toutes les écoles
- › 1 seule barre d'admissibilité pour chaque filière
- › 1 seule barre de "Grands Admissibles" pour chaque filière
- › 1 seule barre d'admission pour chaque filière

Écoles en banque CCINP : 1 concours pour chaque école

Liste des écoles page 57

- › Éventuels frais additionnels aux frais de dossiers communs
- › Éventuelles conditions d'inscription spécifiques
- › Épreuves écrites et orales pouvant être différentes entre écoles
- › Coefficients des épreuves écrites et orales pouvant être différents entre écoles
- › 1 barre d'admissibilité pour chaque école
- › Chaque école pouvant fixer sa propre barre de "Grands Admissibles"
- › 1 barre d'admission pour chaque école

SCEI Service de Concours Écoles d'Ingénieurs
Procédure commune d'inscription et d'intégration à plusieurs concours d'ingénieurs
www.scei-concours.fr

MP Filière Mathématiques et Physique

MPI Filière Mathématiques, Physique et Informatique

PC Filière Physique et Chimie

PSI Filière Physique et Sciences de l'Ingénieur

TPC Filière Technologie, Physique et Chimie

TSI Filière Technologie et Sciences Industrielles

PT Filière Physique et Technologie (banque PT)

LA PRÉSENT DOCUMENT VAUT RÈGLEMENT DES CONCOURS

- › Bordeaux INP - ENSC Cognitique
- › Bordeaux INP - ENSEGID
- › Bordeaux INP - ENSEIRB - MATMECA
- › Bordeaux INP - ENSMAC
- › Bordeaux INP - ENSPIMA
- › Bordeaux Sciences Agro
- › Clermont Auvergne INP - ISIMA
- › Clermont Auvergne INP - SIGMA
- › CPE Lyon
- › CY Tech Cergy-Pau
- › ECPM Strasbourg
- › ENGEES Strasbourg
- › ENSAI Rennes
- › ENSC Lille
- › ENSC Montpellier
- › ENSC Mulhouse
- › ENSC Rennes
- › ENSGTI Pau
- › ENSI Poitiers
- › ENSICAEN
- › ENSIL-ENSCI Limoges
- › Grenoble INP - Ense³
- › Grenoble INP - Ensimag
- › Grenoble INP - Esisar
- › Grenoble INP - Pagora
- › Grenoble INP - Phelma
- › Institut Agro Dijon
- › Lorraine INP - ENSAIA
- › Lorraine INP - ENSEM
- › Lorraine INP - ENSIC
- › Oniris Agro Nantes
- › SeaTech Toulon
- › SUPMICROTECH ENSMM Besançon
- › Télécom Physique Strasbourg
- › Toulouse INP - ENSEEIHT
- › Toulouse INP - ENSIACET

SESSION 2026

CONCOURS COMMUN INP D'ADMISSION À L'UNE DES ÉCOLES DU CONCOURS OU À L'UNE DES ÉCOLES EN BANQUE D'ÉPREUVES

SUR PROGRAMME DES CPGE SCIENTIFIQUES
(MP - MPI - PC - PSI - TPC - TSI)

**Clôture des inscriptions :
le 12 janvier 2026 - 17 h**

Ce règlement est disponible sur le site internet
du concours : concours-commun-inp.fr, ainsi que les
rapports, sujets, résultats et statistiques.

Le concours commun CCINP et la banque e3a-Polytech mutualisent certaines épreuves écrites. Les candidats peuvent s'inscrire aux deux banques d'épreuves qui conservent leurs propres identités et leurs spécificités en termes de recrutement.



SOMMAIRE

| | | |
|---------------|--|-----------|
| I - | LES PROGRAMMES | 5 |
| II - | PROCÉDURE D'INSCRIPTION | 6 |
| III - | ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ADMISSIBILITÉ | 10 |
| IV - | ORGANISATION DES ÉPREUVES ORALES ET ADMISSION | 19 |
| V - | PLACES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OFFERTES AUX ÉCOLES DU CONCOURS CCINP | 24 |
| VI - | PLACES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OFFERTES AUX ÉCOLES EN BANQUE D'ÉPREUVES CCINP | 25 |
| VII - | PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES | 26 |
| VIII - | ORGANISATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE ÉCOLE RECRUTANT EN BANQUE D'ÉPREUVES | 28 |

CONCOURS CIVILS D'ADMISSION À :

| | | | |
|---|----|---|----|
| 3iL Ingénieurs (TSI) | 29 | ESIGELEC Rouen - Poitiers (TSI) | 42 |
| Centrale Lyon ENISE (MP, MPI, PC, PSI, TSI) | 29 | ESTIA Bidart (TSI) | 43 |
| CPE Lyon (voie par apprentissage MP, PC, PSI) | 30 | Grenoble INP - Génie industriel (MP, MPI, PC, PSI, TSI) | 43 |
| ECAM Louis de Broglie (TSI) | 31 | Groupe INSA (MP, MPI, PC, PSI, TSI, TPC) | 44 |
| EIL Côte d'Opale (TSI) | 31 | ISAT Nevers (TSI) | 47 |
| ENAC - Contrôleur Aérien (MP, MPI, PC, PSI) | 32 | Isep Paris (TSI) | 47 |
| ENIT Tarbes - UTTOP (TSI) | 33 | ITECH Lyon (PC) | 48 |
| ENS Paris-Saclay (TSI) | 34 | Lorraine INP - EEIGM (MP, PC, PSI) | 48 |
| ENS Rennes (TSI) | 35 | Lorraine INP - ENSGSI (MP, MPI, PC, PSI, TSI) | 49 |
| ENSAIT Roubaix (TSI) | 36 | Lorraine INP - ENSTIB (MP, MPI, PC, PSI, TSI) | 50 |
| ENSIBS (TSI) | 36 | RÉSEAU POLYTECH (TSI) | 51 |
| ENSAR Poitiers (MP, MPI, PC, PSI, TSI) | 37 | | |
| ENSISA Mulhouse (MP, MPI, PC, PSI, TSI) | 38 | | |
| EOST Strasbourg (MP, MPI, PC, PSI) | 39 | | |
| EPISEN (TSI) | 39 | | |
| ESB Nantes (TSI) | 40 | | |
| ESCOM Chimie Compiègne (PC) | 41 | | |
| ESEO (TSI) | 41 | | |
| ESIEE Paris (MP, MPI, PC, PSI, TSI) | 42 | | |

CONCOURS MILITAIRES D'ADMISSION À :

| | |
|--|----|
| École de l'air et de l'espace Salon-de-Provence (MP, MPI, PC, PSI) | 52 |
| École Spéciale Militaire Saint-Cyr Guer (MP, MPI, PC, PSI) | 53 |

| | | |
|-------------|--|-----------|
| IX - | PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES | 55 |
| X - | DATES CLÉS | 56 |

Ce règlement est destiné à fournir l'ensemble des informations relatives au concours CCINP et aux concours spécifiques des Écoles recrutant sur la banque d'épreuves du CCINP pour environ 5 000 places offertes.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le Jury de chaque concours.

Le Jury est souverain.

Chaque candidat s'engage à se conformer aux présentes instructions et à toutes les décisions du Jury. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales, peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à la nullité de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une École en particulier), l'interdiction de s'inscrire au concours et l'exclusion temporaire ou définitive de l'enseignement supérieur.

L'instance disciplinaire compétente est la section disciplinaire du conseil académique de Toulouse INP.

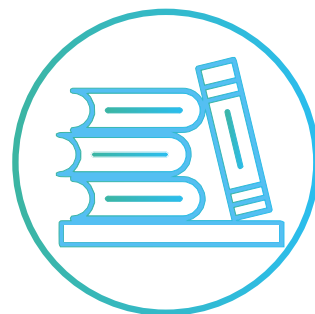
En cas de force majeure, le calendrier des concours pourra être modifié.

I - PROGRAMMES

1 - LES MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES

Elles sont fixées par l'arrêté du 31/05/2022 publié au Journal Officiel de la République du 29/06/2022.

Les épreuves écrites et orales portent sur les programmes officiels des classes préparatoires scientifiques de 1^{re} et 2^e années des filières MP, MPI, PC, PSI, TPC et TSI.



2 - ÉPREUVE DE FRANÇAIS-PHILOSOPHIE

L'épreuve de français-philosophie comprend un résumé de texte et une dissertation. Cette épreuve porte sur l'un des thèmes du programme des classes préparatoires scientifiques pour l'année scolaire 2025-2026, définis par l'arrêté du 06/05/2025 (B.O.E.N. n° 23 du 05/06/2025), qui comporte les thèmes et œuvres suivants :

Thème 1 : « La communauté et l'individu »

› Les suppliantes et Les sept contre Thèbes

Eschyle, Traduction Paul Mazon.

› Traité théologico-politique

Préface et chapitres XVI à XX,
Spinoza, Traduction Charles Appunh.

› Le temps de l'innocence

Edith Wharton, Traduction Madeleine Taillandier.

Thème 2 : « Expériences de la nature »

› La connaissance de la vie

Introduction : La pensée et le vivant, « I. Méthode », « III. Philosophie - chapitres II, III, IV et V »
Georges Canguilhem.

› Vingt mille lieues sous les mers

Jules Verne.

› Le Mur invisible

Marlen Haushofer, Traduction de Liselotte Bodo et Jacqueline Chambon.

II - PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est exigée, à l'exception des filières TPC et TSI :

- pour la filière TPC, le concours est ouvert uniquement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TPC.
- pour la filière TSI, le concours est ouvert exclusivement aux candidats scolarisés en classe préparatoire TSI.

Par ailleurs, certains concours en banque d'épreuves exigent des conditions particulières d'inscription (**voir partie VIII - organisation spécifique à chaque école**) : cas de l'ESM Saint-Cyr, du Groupe INSA, de l'ENAC Contrôleur Aérien et de l'École de l'air et de l'espace.

Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée sauf dispositions contraires (**voir partie VIII - organisation spécifique à chaque concours**). Toutefois, chaque École se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une journée défense et citoyenneté - JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent). Informations sur www.defense.gouv.fr/jdc.

Les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent demander à bénéficier d'aménagements. Ils doivent pour cela constituer un dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Informations sur le site www.scei-concours.fr rubrique " Inscription " / " Aménagement d'épreuves ".

Pour le calcul des points de bonification, toute inscription en 2^e année d'études supérieures est prise en compte, même si le candidat n'a pas suivi les cours correspondants en totalité.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation diplômante par 2 voies différentes sous peine de sanctions.

Les candidats non ressortissants de l'Union Européenne sont invités à vérifier qu'ils pourront disposer de leur visa leur permettant d'exercer une activité salariée en France avant de candidater à un concours qui ouvre exclusivement sur une formation par apprentissage. Selon l'article R5221-7 du code du travail, pour postuler à un cursus en apprentissage à la rentrée de septembre 2026, les candidats non ressortissants de l'Union Européenne doivent résider en France depuis au moins le 1er septembre 2025. S'ils ne sont pas dans ce cas, leurs choix de formation par apprentissage ne pourront pas être pris en compte lors de la procédure d'appel.

Sélectionner une École en banque d'épreuves n'implique pas l'inscription automatique au Concours Commun INP. Les candidats doivent sélectionner le Concours Commun INP s'ils souhaitent le présenter.



2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription sur internet :
www.scei-concours.fr
du lundi 8 décembre 2025 - 10h
au lundi 12 janvier 2026 - 17 h

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site une copie numérique des documents demandés, y compris les dossiers de demande d'aménagement d'épreuves. Les documents papier ne seront pas pris en compte sauf pour les dossiers médicaux qui seront obligatoirement envoyés en format papier.

Lors de l'inscription et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et **un mot de passe** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une École. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le [scei] www.scei-concours.fr.

En cas de problème technique, envoyer un message, authentifié, via la rubrique contact du site [scei].

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une École, voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires **avant le 12 janvier 2026**. **Le candidat devra alors confirmer l'exactitude des informations renseignées en saisissant son " code signature ", mentionné dans le récapitulatif de l'inscription.**

Le candidat pourra, jusqu'au **12 janvier 2026 à 17 h**, faire toutes les modifications utiles sur son dossier. Dans ce cas, il devra impérativement reconfirmer son inscription à l'aide de son nouveau " code-signature " (écran : « confirmation d'inscription »). Toutes les pièces justificatives requises devront être téléversées sur le site d'inscription avant le **20 janvier 2026 à 17 h**. Ces pièces peuvent être téléversées **dès le 8 décembre 2025**.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 12 janvier 2026 à 17 h. Aucun ajout ou suppression de concours et/ou d'École en banque ne sera accepté après le 12 janvier 2026 à 17 h. Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site [scei].

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ou de téléversement des pièces justificatives, au 20 janvier 2026 à 17 h, seront annulés.

En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le [scei] contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer entre le **12 janvier 17 h 01 et le 20 janvier 2026 à 17 h** :

- de préférence en ligne par carte bancaire : le candidat recevra alors un ticket de paiement par courriel ;
- par virement bancaire : le candidat devra établir son ordre de virement **avant le 20 janvier 2026** en utilisant les informations disponibles sur le site d'inscription (numéro de compte, libellé du virement) et à l'aide du formulaire de paiement par virement à télécharger sur le site. **Les frais de virement sont à la charge du candidat.**



Lorsque le dossier aura été vérifié par le [scei] et le paiement effectué, il apparaîtra comme « VALIDÉ »

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son numéro d'inscription unique et de son mot de passe consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidats doivent pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session, du début de l'inscription à la fin de la procédure d'appel, pour parer à tout problème.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Tous les frais restent acquis.



3 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser entre le 8 décembre 2025 à 10 h et le 20 janvier 2026 à 17 h en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2 Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg -> pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de finalisation du dossier, le 20 janvier 2026 à 17 h, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de vérification.

- **Copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport**

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des concours (mois de juillet). Le titre de séjour est considéré comme un justificatif d'identité. La photocopie de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

- **Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC)**

Pour les candidats français nés entre le 12 janvier 2001 et le 12 janvier 2008.

- **copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national.

- Sinon, en cas d'impossibilité :

- **copie de l'attestation provisoire** si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation ;
- **copie du certificat d'exemption** si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 12 janvier 2001 ou ne possédant pas la nationalité française au 12 janvier 2026 n'ont pas à fournir de justificatif de participation à la JDC.

En cas d'inscription à une École militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

- **Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification et par certains concours**

(voir organisation spécifique à chaque concours).

- **Pour les candidats boursiers du gouvernement français** (bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, de Campus France) :

copie recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive ou conditionnelle de bourse.

- **Pour les candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation :**

extrait d'acte de naissance portant soit la mention « pupille de l'État », soit la mention « pupille de la Nation ».

- **Pour les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique :**

pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, les candidats doivent signaler ce besoin dès l'inscription. Dès novembre 2025, ils auront accès à la procédure de demande d'aménagement d'épreuves sur le site du [scei] rubrique " Inscription " / " Aménagement d'épreuves". Ils peuvent télécharger les documents relatifs à la constitution et à la transmission de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Sur la base des décisions d'aménagement d'épreuves obtenues précédemment aux examens et aux concours ou sur la base de l'avis du médecin habilité, chaque concours ou banque d'épreuves, fixera par décision administrative les dispositions particulières d'aménagements, pour les épreuves écrites et/ou orales qui le concernent.

Toute demande d'aménagement d'épreuves comprenant l'ensemble des pièces justificatives devra être transmise au plus tard le 12 janvier 2026 à 17 h.

En cas de " désaccord " avec une décision d'aménagement d'épreuves, le candidat devra s'adresser au concours dans un délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.

Durant toute la session et pour toutes vos démarches ou questionnements, des messageries authentifiées [SCEI] et CCINP sont accessibles, sauf du 5/08 au 19/08 inclus.

4 - FRAIS DE DOSSIER COMMUNS ET SPÉCIFIQUES

**Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.
Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.**

Les frais à acquitter comprennent, d'une part, les frais de dossier communs fixés à 240 € quel que soit le nombre de concours d'écoles en banque présentés et d'autre part, les frais spécifiques à chaque concours d'école en banque.

| CONCOURS CCINP | FRAIS DE DOSSIER COMMUNS | FRAIS DE DOSSIER SPÉCIFIQUES | |
|---|-----------------------------|------------------------------|----------|
| | NON BOURSIER ⁽¹⁾ | NON BOURSIER | BOURSIER |
| Frais de dossiers communs | 240 € | 0 € | 0 € |
| ÉCOLES EN BANQUE CCINP | | | |
| 3iL Ingénieurs | | 0 € | 0 € |
| Centrale Lyon ENISE | | 50 € | 0 € |
| CPE Lyon - formation en apprentissage | | 30 € | 0 € |
| ECAM Louis de Broglie | | 30 € | 10 € |
| EIL Côte d'Opale | | 30 € | 15 € |
| ENSAIT Roubaix | | 30 € | 0 € |
| ENSAR Poitiers | | 20 € | 10 € |
| ENSIBS | | 30 € | 10 € |
| ENSISA Mulhouse | | 30 € | 10 € |
| EOST Strasbourg | | 30 € | 15 € |
| ESB Nantes | | 30 € | 15 € |
| ESCOM Chimie Compiègne | | 20 € | 0 € |
| ESEO | | 30 € | 0 € |
| ESIGELEC Rouen - Poitiers | | 30 € | 0 € |
| EPISEN | | 20 € | 0 € |
| ESIEE Paris | | 20 € | 10 € |
| ESTIA Bidart | | 20 € | 0 € |
| Grenoble INP - Génie industriel | | 72 € | 20 € |
| Groupe INSA | | 105 € | 0 € |
| ISAT Nevers | | 30 € | 10 € |
| Isep Paris | | 30 € | 0 € |
| ITECH Lyon | | 30 € | 15 € |
| Lorraine INP - EEIGM | | 52 € | 26 € |
| Lorraine INP - ENSGSI | | 60 € | 26 € |
| Lorraine INP - ENSTIB | | 30 € | 15 € |
| RESEAU POLYTECH | | 130 € | 0 € |
| ENIT Tarbes - UTTOP | | 30 € | 10 € |
| ENAC - Contrôleur Aérien | | 30 € | 0 € |
| ENAC - Contrôleur Aérien Nouvelle-Calédonie | | 30 € | 0 € |
| École de l'air et de l'espace | - | - | - |
| ESM Saint-Cyr | - | - | - |
| ENS Paris-Saclay | - | - | - |
| ENS Rennes | - | - | - |

(1) Les candidats boursiers ou pupilles de l'État ou de la Nation sont exonérés des frais de dossier communs.

Exonération totale des frais pour les concours suivants :
École de l'air et de l'espace, ESM Saint-Cyr, ENS Paris Saclay, ENS Rennes.

III - ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ADMISSIBILITÉ

1 - ÉPREUVES DE LANGUES VIVANTES

Les 7 langues vivantes admises aux épreuves écrites du concours CCINP et des Écoles en banque d'épreuves sont: **allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais et russe.**

L'épreuve écrite de langue vivante obligatoire (Langue vivante A) est une synthèse de documents (3 minimum). Pour plus d'informations : concours-commun-inp.fr.

Certaines écoles ont une LVA Anglais obligatoire. Voir mentions spécifiques pages 12 à 17 et partie VIII organisation spécifique à chaque école en banque.

L'épreuve écrite de langue vivante facultative (Langue vivante B) proposée par le concours CCINP ainsi que par certains concours d'écoles en banque d'épreuves est notée sur 20 : seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul du total des points des épreuves écrites. L'épreuve est constituée d'un QCM. Si un candidat opte pour la Langue vivante B, celle-ci doit être différente de la Langue vivante A et une des 2 langues vivantes choisies doit obligatoirement être l'anglais.

À noter que l'épreuve de Langue vivante B est obligatoire pour l'École Lorraine INP - EEIGM.

2.1 - CHOIX DES LANGUES VIVANTES

Sous peine de se voir attribuer la note zéro :

- le candidat doit obligatoirement composer dans la ou les langues vivantes choisie(s) lors de l'inscription (date limite pour effectuer ces choix : 12 janvier 2026 à 17 h).

2.1 - CHOIX DE L'OPTION DE LA FILIÈRE MP

Sous peine de se voir attribuer la note zéro :

- Pour la filière MP, le candidat doit obligatoirement composer dans l'option choisie lors de l'inscription (Informatique ou Sciences Industrielles).

3 - CONVOCATION

Aucune convocation n'est envoyée aux candidats.

Les candidats autorisés à concourir doivent imprimer eux-mêmes leur convocation sur Internet : concours-commun-inp.fr, rubrique " Mon Dossier " (à l'aide du n° d'inscription et du mot de passe) à compter du **26 mars 2026 à 14 h**. En cas de problème, envoyer un message authentifié sur la messagerie du site [scei], en sélectionnant la banque concernée " Concours Commun INP ".

4 - CENTRES D'ÉCRITS

Les candidats concourent dans l'académie où ils effectuent leur scolarité.

Les candidats qui sélectionneraient une ville hors de leur académie de scolarisation ne sont pas prioritaires. Le CCINP pourra déplacer ces candidats vers un centre de l'académie de scolarisation. Un message leur sera alors envoyé pour les en informer. Aucune réclamation à ce sujet ne sera prise en considération. Pour rappel, les centres de province ont de faibles capacités d'accueil, qui se limitent aux élèves scolarisés localement.

Pour tous les centres d'écrits, y compris dans les DOM-TOM et à l'étranger, les horaires de composition sont fixés par le Concours Commun INP et doivent être strictement respectés.

5 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

L'accès aux salles de composition est strictement interdit au public.

5.1 - Absence ou retard du candidat

Tout candidat absent à une épreuve se verra attribuer la note zéro pour cette épreuve. **il ne sera cependant pas exclu du concours et pourra participer aux autres épreuves (sauf pour certaines Écoles en banque, voir partie VIII).**

Tout candidat qui se présente après l'heure fixée pour le début d'une épreuve écrite avec un retard d'au maximum une heure n'est admis à composer qu'à titre conservatoire et ne bénéficie d'aucune prolongation. Son cas sera soumis au Jury qui pourra lui attribuer la note zéro pour cette épreuve.

5.2 - En début d'épreuve, avant la distribution des sujets

Les candidats doivent se présenter avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve et doivent être prêts à composer avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Ils doivent poser sur leur table de composition une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire français, titre de séjour ou passeport) en cours de validité et comportant une photo récente, leur convocation, ainsi que leur montre.

5.3 - Interdictions pendant les épreuves

Il est strictement interdit :

- de communiquer avec les autres candidats ou avec l'extérieur ;
- de porter un couvre-chef : le candidat devra l'enlever ou se soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication frauduleux ;
- d'utiliser un baladeur ou un casque anti-bruit ;
- d'utiliser un téléphone portable ou tout autre moyen de télécommunication (par exemple les montres connectées...) : ils doivent donc être éteints et rangés hors de portée ;
- d'échanger du matériel (stylo, règle, calculatrice...) ou des documents avec les autres candidats ;
- de porter sur la copie, en dehors de l'en-tête, un quelconque signe distinctif (signature, nom, prénom, numéro de convocation, établissement, origine, etc.) conformément au principe d'anonymat.

5.4 - Consignes à respecter

Les copies doubles (format A3) seront scannées en couleur. **Pour un rendu optimal de la copie scannée, le candidat devra composer impérativement au stylo bleu foncé ou noir non effaçable. Pour la mise en évidence des résultats et pour les schémas, il est possible d'utiliser des couleurs foncées. Il est également possible d'utiliser des feutres et des surligneurs. Ne pas utiliser de correcteur (ni liquide, ni en bande). En cas d'erreur, rayer proprement.**

Pour l'épreuve de Langue vivante B (QCM), le candidat devra utiliser un stylo ou un feutre noir.

5.5 - Documents et matériels autorisés pendant les épreuves

> Épreuves scientifiques

Une calculatrice scientifique programmable pourra être nécessaire pour certaines épreuves. Lorsque son utilisation est autorisée pour une épreuve, il en est fait mention sur la convocation et sur le sujet. Sont autorisées toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome.

> Épreuve de français-philosophie et épreuves de langues vivantes

L'usage d'un dictionnaire et de machines (calculatrice, traductrice...) est strictement interdit.

5.6 - En fin d'épreuve

À l'issue de chaque composition, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre immédiatement sa copie, même blanche, au responsable de salle. Tout candidat ne rendant pas sa copie à la première injonction du surveillant pourra être sanctionné par le Jury.

Pour les épreuves contenant un document-réponse, celui-ci devra être remis dans son intégralité même s'il est vierge ou partiellement complété.

5.7 - Réglementation des sorties définitives et temporaires

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle, pour quelque motif que ce soit, pendant la première heure et le dernier quart d'heure. Aucune sortie n'est donc autorisée pendant l'épreuve de langue vivante facultative (Langue vivante B).

La réglementation des sorties temporaires après cette première heure est laissée à l'appréciation du chef de centre.

Tout candidat quittant la salle avant la fin d'une épreuve devra obligatoirement remettre le sujet et ses brouillons en même temps que sa copie.

6 - DATES, HORAIRES ET COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES DU CCINP ET DES CONCOURS EN BANQUE D'ÉPREUVES

| DATE | ÉPREUVE | DURÉE | COEFFICIENT | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|---|-------|-------------|---------------------|--------------------------|---|-----------|-----------------|-----------------|-------------|---------------------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | | CCINP | Centrale Lyon ENISE | CPE Lyon - apprentissage | ENAC - Contrôleur Aérien ⁽³⁾ | ENSAR | ENSISA Mulhouse | EOST Strasbourg | ESIEE Paris | Grenoble INP - Génie industriel | Groupe INSA ⁽⁵⁾ | Lorraine INP - EEIGM | Lorraine INP - ENSGSI | Lorraine INP - ENSTIB | École de l'air et de l'espace | ESM Saint-Cyr ⁽⁴⁾ |
| LUNDI 20 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | MATHÉMATIQUES 1 | 4 h | 12 | 8 | 12 | 4 | 8 | 12 | 12 | 12 | 4 | 12 | 8 | 12 | 2 | 11 | 8 |
| 14 h - 18 h | PHYSIQUE-CHIMIE | 4 h | 7 | 6 | 6 | - | 7 | 7 | 7 | 6 | 2 | 7 | 9 | 7 | 2 | 8 | 5 |
| MARDI 21 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | MATHÉMATIQUES 2 | 4 h | 12 | 6 | 12 | - | 8 | 12 | 12 | 12 | 4 | 12 | 8 | 12 | 2 | 11 | 8 |
| 14 h - 18 h | FRANÇAIS -PHILOSOPHIE | 4 h | 9 | 4 | 7 | 4 | 7 | 9 | 9 | 9 | 3 | 9 | 6 | 9 | 2 | 10 | 10 |
| MERCREDI 22 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | PHYSIQUE | 4 h | 7 | 8 | 8 | 4 | 7 | 7 | 8 | 8 | 3 | 7 | 9 | 7 | 2 | 8 | 6 |
| 14 h - 17 h | LANGUE VIVANTE A | 3 h | 4 | 4 | 4 | 5 | 7 | 4 | 4 | 2 | 4 | 6 | 4 | 2 | 5 | 5 | |
| 17 h 30 - 18 h 30 | LANGUE VIVANTE B ⁽¹⁾ | 1 h | 2 | - | - | 1 | - | 2 | - | 1 | 2 | 6 | 2 | - | 2 | 4 | |
| JEUDI 23 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | INFORMATIQUE OU SCIENCES INDUSTRIELLES ⁽²⁾ | 4 h | 7 | 4 | 6 | 5 | 16 | 7 | 7 | 2 | 7 | 6 | 7 | 2 | 4 | 4 | |
| TOTAL ADMISSIBILITÉ (hors LVB) | | | 58 | 40 | 55 | 22 | 60 | 58 | 58 | 20 | 58 | 20 | 58 | 58 | 14 | 57 | 46 |

Les épreuves de Français-Philosophie, Langue vivante A, Langue vivante B, Informatique ou Sciences industrielles sont des épreuves CCINP mutualisées avec la banque e3a - Polytech.

- Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour l'École Lorraine INP - EEIGM où l'épreuve est obligatoire et où les points sont pris en compte quelle que soit la note obtenue.
- Au choix du candidat lors de l'inscription.
- ENAC Contrôleur Aérien : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais.
- ESM Saint-Cyr : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais. La note de la Langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire, cf. (1).
- Voir page spécifique du groupe INSA.

Filière MPI

| DATE | ÉPREUVE | DURÉE | COEFFICIENT | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|-------|-------------|---------------------|---|-----------|-----------------|-----------------|-------------|---------------------------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | | CCINP | Centrale Lyon ENISE | ENAC - Contrôleur Aérien ⁽²⁾ | ENSAR | ENSISA Mulhouse | EOST Strasbourg | ESIEE Paris | Grenoble INP - Génie industriel | Groupe INSA ⁽³⁾ | Lorraine INP - ENSGSI | Lorraine INP - ENSTIB | École de l'air et de l'espace | ESM Saint-Cyr ⁽⁴⁾ |
| LUNDI 20 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | MATHÉMATIQUES 1 | 4 h | 11 | 8 | 4 | 10 | 11 | 12 | 4 | 11 | | 11 | 2 | 10 | 7 |
| 14 h - 18 h | PHYSIQUE-CHIMIE | 4 h | 11 | 6 | 4 | 12 | 11 | 11 | 2 | 11 | | 11 | 3 | 10 | 8 |
| MARDI 21 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | MATHÉMATIQUES 2 | 4 h | 11 | 8 | - | 12 | 11 | 12 | 4 | 11 | | 11 | 2 | 10 | 7 |
| 14 h - 18 h | FRANÇAIS - PHILOSOPHIE | 4 h | 9 | 6 | 4 | 7 | 9 | 9 | 3 | 9 | | 9 | 2 | 10 | 10 |
| MERCREDI 22 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | INFORMATIQUE | 4 h | 12 | 8 | 5 | 12 | 12 | 10 | 5 | 12 | | 12 | 3 | 12 | 9 |
| 14 h - 17 h | LANGUE VIVANTE A | 3 h | 4 | 4 | 5 | 7 | 4 | 4 | 2 | 4 | | 4 | 2 | 5 | 5 |
| 17 h 30 - 18 h 30 | LANGUE VIVANTE B ⁽¹⁾ | 1 h | 2 | - | 1 | - | 2 | - | 1 | 2 | | 2 | - | 2 | 4 |
| TOTAL ADMISSIBILITÉ (hors LVB) | | | 58 | 40 | 22 | 60 | 58 | 58 | 20 | 58 | 20 | 58 | 14 | 57 | 46 |

■ Les épreuves de Français-Philosophie, Langue vivante A, Langue vivante B, Informatique sont des épreuves CCINP mutualisées avec la banque e3a - Polytech.

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.

(2) ENAC Contrôleur Aérien : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais.

(3) Voir page spécifique du groupe INSA.

(4) ESM Saint-Cyr : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais. La note de la Langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire, cf. (1).

| DATE | ÉPREUVE | DURÉE | COEFFICIENT | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|-------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| LUNDI 20 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | MATHÉMATIQUES | 4 h | 12 | 12 | 6 | 12 | 4 | 10 | 12 | 12 | 12 | 12 | 5 | 12 | 2 | 11 | 12 | 3 | 13 | 7 |
| 14 h - 18 h | PHYSIQUE | 4 h | 13 | 7 | 8 | 12 | 4 | 12 | 13 | 14 | 8 | 5 | 13 | 2 | 11 | 13 | 3 | 13 | 8 | 8 |
| MARDI 21 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | CHIMIE | 4 h | 7 | 13 | 6 | 6 | - | 10 | 7 | 6 | 16 | 2 | 7 | 4 | 11 | 7 | 2 | 8 | 6 | 6 |
| 14 h - 18 h | FRANÇAIS -PHILOSOPHIE | 4 h | 9 | 9 | 4 | 8 | 4 | 7 | 9 | 9 | 6 | 3 | 9 | 1 | 6 | 9 | 2 | 10 | 10 | 10 |
| MERCREDI 22 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 11 h | INFORMATIQUE | 3 h | 6 | 6 | 4 | 6 | - | 8 | 6 | 6 | 1 | 6 | - | - | 6 | - | - | 5 | 5 | 5 |
| 14 h - 17 h | LANGUE VIVANTE A | 3 h | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 | 7 | 4 | 4 | 6 | 2 | 4 | 2 | 6 | 4 | 2 | 5 | 5 | 5 |
| 17 h 30 - 18 h 30 | LANGUE VIVANTE B ⁽³⁾ | 1 h | 2 | 2 | - | - | 1 | - | 2 | - | 3 | 1 | 2 | - | 6 | 2 | - | 2 | 4 | 4 |
| JEUDI 23 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | MODÉLISATION DE SYSTÈMES PHYSIQUES OU CHIMIQUES | 4 h | 7 | 7 | 8 | 7 | 5 | 6 | 7 | 7 | 6 | 2 | 7 | 1 | 7 | 7 | 2 | 8 | 5 | 5 |
| TOTAL ADMISSIBILITÉ (hors LVB) | | | 58 | 58 | 40 | 55 | 22 | 60 | 58 | 58 | 60 | 20 | 58 | 20 | 12 | 58 | 58 | 14 | 57 | 46 |

CCINP - Physique (CCINP - PH)
CCINP - Chimie (CCINP - CH)
Centrale Lyon ENISE

CPE Lyon - apprentissage
ENAC - Contrôleur Aérien ⁽²⁾

ENSAR

ENSISA Mulhouse
EOST Strasbourg

ESCOM Chimie Compiègne
ESIEE Paris

Grenoble INP - Génie industriel
Groupe INSA ⁽⁴⁾

ITECH - Lyon

Lorraine INP - EEIGM

Lorraine INP - ENSGSI

Lorraine INP - ENSTIB

École de l'air et de l'espace
ESM Saint-Cyr ⁽³⁾

Les épreuves de Français-Philosophie, Langue vivante A, Langue vivante B, Informatique, Modélisation de systèmes physiques ou chimiques sont des épreuves CCINP mutualisées avec la banque e3a - Polytech.

- (1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour l'École Lorraine INP - EEIGM où l'épreuve est obligatoire et où les points sont pris en compte quelle que soit la note obtenue.
- (2) ENAC Contrôleur Aérien : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais.
- (3) ESM Saint-Cyr : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais. La note de la Langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire, cf. (1).
- (4) Voir page spécifique du groupe INSA.

Filière PSI

| DATE | ÉPREUVE | DURÉE | COEFFICIENT | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|-------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| LUNDI 20 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | MATHÉMATIQUES | 4 h | 9 | 6 | 11 | 4 | 8 | 9 | 14 | 4 | 9 | | 10 | 9 | 2 | 12 | 7 |
| 14 h - 18 h | PHYSIQUE-CHIMIE | 4 h | 9 | 6 | 9 | 4 | 8 | 9 | 14 | 3 | 9 | | 10 | 9 | 2 | 12 | 8 |
| MARDI 21 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | MODÉLISATION ET INGÉNIERIE NUMÉRIQUE | 4 h | 9 | 6 | 9 | - | 14 | 9 | 7 | 2 | 9 | | 8 | 9 | 2 | 7 | 6 |
| 14 h - 18 h | FRANÇAIS - PHILOSOPHIE | 4 h | 9 | 6 | 7 | 4 | 7 | 9 | 9 | 3 | 9 | | 6 | 9 | 2 | 10 | 10 |
| MERCREDI 22 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 11 h | INFORMATIQUE | 3 h | 6 | 8 | 6 | - | 6 | 6 | 4 | 1 | 6 | | 4 | 6 | 2 | 4 | 5 |
| 14 h - 17 h | LANGUE VIVANTE A | 3 h | 4 | 4 | 4 | 5 | 7 | 4 | 4 | 2 | 4 | | 6 | 4 | 2 | 5 | 5 |
| 17 h 30 - 18 h 30 | LANGUE VIVANTE B ⁽¹⁾ | 1 h | 2 | - | - | 1 | - | 2 | - | 1 | 2 | | 6 | 2 | - | 2 | 4 |
| JEUDI 23 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGÉNIEUR | 4 h | 12 | 4 | 9 | 5 | 10 | 12 | 6 | 5 | 12 | | 8 | 12 | 2 | 7 | 5 |
| TOTAL ADMISSIBILITÉ (hors LVB) | | | 58 | 40 | 55 | 22 | 60 | 58 | 58 | 20 | 58 | 20 | 58 | 58 | 14 | 57 | 46 |

Les épreuves de Français-Philosophie, Langue vivante A, Langue vivante B, Informatique, Sciences industrielles de l'ingénieur sont des épreuves CCINP mutualisées avec la banque e3a - Polytech.

- (1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour l'École Lorraine INP - EEIGM où l'épreuve est obligatoire et où les points sont pris en compte quelle que soit la note obtenue.
- (2) ENAC Contrôleur Aérien : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais. Les coefficients sont également valables pour l'ENAC Contrôleur Aérien Nouvelle-Calédonie.
- (3) ESM Saint-Cyr : la Langue vivante A est obligatoirement l'anglais. La note de la Langue vivante B est prise en compte uniquement pour l'admission et n'est pas éliminatoire, cf. (1).
- (4) Voir page spécifique du groupe INSA.

Filière TPC

| DATE | ÉPREUVE | DURÉE | COEFFICIENT CCINP | COEFFICIENT Groupe INSA |
|---------------------------------------|--|-------|-------------------|-------------------------|
| LUNDI 20 AVRIL | | | | |
| 8 h - 12 h | MATHÉMATIQUES | 4 h | 10 | 6 |
| 14 h - 18 h | PHYSIQUE | 4 h | 12 | 4 |
| MARDI 21 AVRIL | | | | |
| 8 h - 12 h | CHIMIE | 4 h | 12 | 5 |
| 14 h - 18 h | FRANÇAIS-PHILOSOPHIE | 4 h | 9 | 2,5 |
| MERCREDI 22 AVRIL | | | | |
| 8 h - 11 h | INFORMATIQUE | 3 h | 4 | - |
| 14 h - 17 h | LANGUE VIVANTE A | 3 h | 4 | 2,5 |
| 17 h 30 - 18 h 30 | LANGUE VIVANTE B ⁽¹⁾ | 1 h | 2 | - |
| JEUDI 23 AVRIL | | | | |
| 8 h - 12 h | MODÉLISATION | 4 h | 7 | - |
| TOTAL ADMISSIBILITÉ (hors LVB) | | | 58 | 20 |

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.



- CCINP
- 3iL Ingénieurs
- Centrale Lyon ENISE
- ECAM Louis de Broglie
- EIL Côte d'Opale
- ENS Paris-Saclay
- ENS Rennes
- ENSAIT Roubaix
- ENSAR
- ENSIBS
- ENSISA Mulhouse
- ESB Nantes
- ESIGELEC Rouen - Poitiers
- ESEO
- EPISEN
- ESIEE Paris
- ESTIA Bidart
- Grenoble INP - Génie Industriel
- Groupe INSA ⁽³⁾
- ISAT Nevers
- Isep Paris
- Lorraine INP - ENSGSI
- Lorraine INP - ENSTIB
- RÉSEAU POLYTECH
- ENIT Tarbes - UTTOP

| DATE | ÉPREUVE | DURÉE | COEFFICIENT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|-------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| LUNDI 20 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 12 h | MATHÉMATIQUES | 4 h | 8 | 5 | 6 | 10 | 10 | 6 | 6 | 7 | 8 | 3 | 8 | 5 | 4 | 8 | 2 | 4 | 4 | 8 | 8 | 8 | 4 | 8 | 2 | 3 | 6 |
| 14 h - 18 h | PHYSIQUE-CHIMIE | 4 h | 10 | 5 | 6 | 12 | 10 | 4 | 4 | 7 | 10 | 3 | 10 | 5 | 4 | 4 | 2 | 2 | 4 | 10 | 6 | 2 | 10 | 2 | 3 | 6 | |
| MARDI 21 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 11 h | MODÉLISATION | 3 h | 8 | 3 | 6 | 8 | 6 | 4 | 4 | 6 | 12 | - | 8 | 2 | 3 | 6 | 1 | 3 | 4 | 8 | 6 | 3 | 8 | 2 | - | 4 | |
| 14 h - 18 h | FRANÇAIS -PHILOSOPHIE | 4 h | 9 | 4 | 6 | 9 | 9 | 4 ⁽²⁾ | 4 ⁽²⁾ | 6 | 7 | 2 | 9 | 4 | 4 | 4 | 2 | 2 | 4 | 9 | 6 | 2 | 9 | 2 | 2 | 7 | |
| MERCREDI 22 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 11 h | INFORMATIQUE | 3 h | 4 | 5 | 6 | 3 | 5 | 2 | 2 | 4 | 8 | 2 | 4 | 2 | 2 | 6 | 3 | 3 | 2 | 4 | 4 | 3 | 4 | 2 | 2 | 2 | |
| 14 h - 17 h | LANGUE VIVANTE A | 3 h | 4 | 3 | 4 | 4 | 6 | 2 ⁽²⁾ | 2 ⁽²⁾ | 3 | 7 | 2 | 4 | 3 | 4 | 4 | 2 | 2 | 4 | 4 | 4 | 2 | 4 | 2 | 2 | 4 | |
| 17 h 30 - 18 h 30 | LANGUE VIVANTE B ⁽³⁾ | 1 h | 2 | - | - | - | 2 | - | - | 2 | - | - | 2 | - | - | - | - | - | 4 | 2 | 1 | - | 2 | - | - | | |
| JEUDI 23 AVRIL | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 h - 14 h | SCIENTIFICO-INDUSTRIELLES DE L'INGÉNIEUR | 6 h | 15 | 5 | 6 | 12 | 12 | 8 | 8 | 7 | 8 | 4 | 15 | 3 | 5 | 8 | 4 | 4 | 15 | 12 | 4 | 15 | 2 | 4 | 16 | | |
| TOTAL ADMISSIBILITÉ (hors LVB) | | | 58 | 30 | 40 | 58 | 58 | 24 | 24 | 40 | 60 | 16 | 58 | 24 | 25 | 40 | 16 | 20 | 26 | 58 | 20 | 46 | 20 | 58 | 14 | 16 | 45 |

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte.
 (2) Note prise en compte uniquement pour l'admission.
 (3) Voir page spécifique du groupe INSA.

7 - ADMISSIBILITÉ

7.1 - Publication des résultats d'admissibilité

Aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit.

Pour le CCINP, les résultats de l'admissibilité seront publiés le 3 juin 2026 à 18 h sur le site concours-commun-inp.fr.

Pour les Écoles en banque, se référer à la page spécifique de chaque École.

7.2 - Admissibles et Grands Admissibles du CCINP

- Pour chacune des filières du CCINP, le Jury prononce l'admissibilité aux épreuves orales à la suite des épreuves écrites. Sont déclarés admissibles les candidats qui ont obtenu un nombre de points égal ou supérieur à celui fixé par le Jury et qui constitue la barre d'admissibilité du concours.
- Parmi ces derniers, **le Jury peut, pour chacune des filières du CCINP, déclarer certains candidats "Grands Admissibles". Les "Grands Admissibles" sont dispensés de passer les épreuves orales, y compris celle des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) . Cela concerne uniquement les écoles du concours CCINP.**
Attention, le statut de "Grand Admissible du CCINP" ne concerne pas les écoles en banque d'épreuves du CCINP. Ces candidats devront donc présenter toutes les épreuves orales les concernant y compris celles qui utilisent les épreuves du CCINP et le TIPE. (voir partie VIII - organisation spécifique à chaque école)

Pour les candidats de la filière PC inscrits en PC-PH et en PC-CH et qui seraient "Grands Admissibles" à une seule des 2 filières : **ils devront passer les épreuves orales du CCINP et l'épreuve commune de TIPE** pour la filière pour laquelle ils n'ont pas été déclarés "Grand Admissible".

Le rang final obtenu par un "Grand Admissible" est établi à partir du nombre de points obtenus à l'admissibilité auxquels peuvent se rajouter des points de bonification, cas des candidats 3/2.

7.3 - Réclamations portant sur les épreuves écrites

Les réclamations peuvent porter uniquement sur une demande de vérification du bon téléversement de note dans le dossier du candidat. Aucune demande de révision de note ou de double correction n'est recevable. Les réclamations, se feront uniquement en ligne sur le site www.concours-commun-inp.fr, rubrique " Mon Dossier " . Toute demande doit être justifiée. Un champ texte est prévu à cet effet.

Date limite : 48 h après la publication des résultats.



7.4 - Demande de copie numérisée

Les candidats désirant obtenir leur copie numérisée doivent en faire la demande sur le site www.concours-commun-inp.fr, rubrique " Mon Dossier " **du 15 octobre 2026 au 15 novembre 2026**. Passé cette date et jusqu'au 31 mars 2027, les demandes devront être adressées par courrier à CCINP, CS 44410, 31405 TOULOUSE CEDEX 4 .

Les copies corrigées sont vierges de toute appréciation / notation.

IV - ORGANISATION DES ÉPREUVES ORALES ET ADMISSION

1 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES

L'absence à une épreuve orale est éliminatoire et entraîne l'exclusion immédiate du concours.

L'épreuve orale de langue vivante obligatoire (langue vivante identique à celle choisie pour la Langue vivante A) comprend une écoute de texte et une interrogation devant l'examineur avec une explication du texte écouté et un commentaire.

Pour les épreuves scientifiques, l'examineur est seul juge de l'opportunité de l'utilisation de la calculatrice personnelle du candidat en fonction de la nature du sujet à traiter.

1.1 - Calendrier

Les épreuves orales se dérouleront :

- pour les filières **MP, PC et PSI**, entre **le 22 juin et le 18 juillet 2026 inclus** ;
- pour la filière **MPI**, entre **le 6 juillet et le 16 juillet 2026 inclus** ;
- pour la filière **TSI**, entre **le 24 juin et le 4 juillet 2026 inclus** ;
- pour la filière **TPC**, du **24 juin au 25 juin 2026 inclus**.

Les lieux de passage seront affichés sur internet. Les dates de passage seront communiquées le **16 juin à 14 h** sur internet. Afin d'éviter au maximum les chevauchements d'épreuves orales, une coordination est réalisée entre : le Concours Commun INP, le Concours Commun Mines-Ponts, la banque Centrale-Supélec, l'École Polytechnique, les ENS et l'épreuve commune de TIPE. En cas de difficulté, une permanence téléphonique est assurée au 05 62 47 33 43.

1.2 - Convocation

Pour obtenir les heures de convocation aux épreuves, les candidats devront impérativement confirmer leur présence sur le site concours-commun-inp.fr - rubrique " Mon dossier ", « accueil oral », **l'avant-veille de l'épreuve.**

Les candidats auront connaissance du planning **indicatif** de leurs épreuves (rubrique " Accueil "). Ce planning est susceptible d'être modifié. Seule la feuille de passage indique les horaires définitifs. **Tout candidat n'ayant pas effectué son " accueil " pourra être considéré comme démissionnaire.**

1.3 - Feuille de passage

Chaque candidat doit impérativement retirer sa feuille de passage sur le lieu des épreuves orales à la date et l'heure indiqués sur sa convocation. **Les candidats ne se présentant pas pour retirer leur feuille de passage à l'heure indiquée seront exclus du concours. Seuls les horaires figurant sur cette feuille de passage font foi.**

1.4 - Obligations

Les candidats, munis d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou permis de conduire français) avec **photographie récente**, doivent être présents sur le lieu de l'épreuve à l'heure indiquée. Les horaires d'interrogation doivent impérativement être respectés sous peine d'exclusion. Pendant les épreuves, les téléphones portables doivent être éteints (et non pas en mode avion) et rangés hors de portée. Il est strictement interdit d'utiliser un casque anti-bruit. Tout signe d'appartenance à un établissement, à une formation ou à une CPGE est interdit (sweats, bandanas, badges...).

1.5 - Réclamations pendant les épreuves orales

Les réclamations portant sur la conformité aux programmes (ou sur tout autre motif lié à l'interrogation elle-même) **doivent être effectuées par écrit sur le lieu même des épreuves et immédiatement après l'épreuve concernée** ; la réclamation sera remise au Président de filière (ou son représentant).

2 - DURÉES ET COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ORALES DU CCINP ET DE CERTAINES ÉCOLES EN BANQUE D'ÉPREUVES

Filière MP

| ÉPREUVE | DURÉE | | COEFFICIENT | | |
|-----------------------------------|-------------|---------------|-------------|---------------------------|----------------------------------|
| | Préparation | Interrogation | CCINP | ENAC Contrôleur Aérien | École de l'air et de l'espace |
| Mathématiques | 30 min | 30 min | 14 | 4 | 13 |
| Physique-Chimie | 30 min | 30 min | 12 | 4 | 11 |
| Langue vivante A | 30 min | 30 min | 6 | 5 ⁽¹⁾ | - |
| TIPE - épreuve commune | / | 30 min | 8 | - | 7 |
| Autres épreuves | | | - | 7 ⁽²⁾ | 44 ⁽³⁾ |
| TOTAL ORAL | | | 40 | 20 | 75 |
| TOTAL ADMISSION (hors LVB) | | | 98 | 42 | 132 |

(1) La LVA devra être obligatoirement l'anglais (2) Épreuve spécifique d'entretien en distanciel (voir détails page 32).

(3) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

Filière MPI

| ÉPREUVE | DURÉE | | COEFFICIENT | | |
|-----------------------------------|-------------|---------------|-------------|---------------------------|----------------------------------|
| | Préparation | Interrogation | CCINP | ENAC Contrôleur Aérien | École de l'air et de l'espace |
| Mathématiques | 30 min | 30 min | 8 | 4 | 8 |
| Physique-Chimie | 30 min | 30 min | 8 | - | 8 |
| Informatique | 30 min | 30 min | 10 | 4 | 8 |
| Langue vivante A | 30 min | 30 min | 6 | 5 ⁽¹⁾ | - |
| TIPE - épreuve commune | / | 30 min | 8 | - | 7 |
| Autres épreuves | | | - | 7 ⁽²⁾ | 44 ⁽³⁾ |
| TOTAL ORAL | | | 40 | 20 | 75 |
| TOTAL ADMISSION (hors LVB) | | | 98 | 42 | 132 |

(1) La LVA devra être obligatoirement l'anglais (2) Épreuve spécifique d'entretien en distanciel (voir détails page 32).

(3) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

Filière PC

| ÉPREUVE | DURÉE | | COEFFICIENT | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|-------------------|-----------------|---------------------------|----------------------------------|
| | Préparation | Interrogation et manipulation | CCINP Physique | CCINP Chimie | ENAC Contrôleur Aérien | École de l'air et de l'espace |
| Mathématiques | 30 min | 30 min | 8 | | 4 | 11 |
| Physique ou Chimie | 30 min | 30 min | 9 | | 4 | 13 |
| Langue vivante A | 30 min | 30 min | 6 | | 5 ⁽¹⁾ | - |
| TIPE - épreuve commune | / | 30 min | 8 | | - | 7 |
| TP Physique ou Chimie | dépend du sujet (environ 45 min) | dépend du sujet (environ 2 h 15 min) | 9 | | - | - |
| Autres épreuves | | | - | | 7 ⁽²⁾ | 44 ⁽³⁾ |
| TOTAL ORAL | | | 40 | | 20 | 75 |
| TOTAL ADMISSION (hors LVB) | | | 98 | | 42 | 132 |

(1) La LVA devra être obligatoirement l'anglais (2) Épreuve spécifique d'entretien en distanciel (voir détails page 32).

(3) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

Épreuves de Physique ou Chimie et de TP Physique ou TP Chimie : ces épreuves sont tirées au sort. Si l'interrogation orale s'appuie sur la Physique, le TP porte sur la Chimie et inversement, même pour les candidats inscrits à un seul concours (PC-Physique ou PC-Chimie). Pour les TP de Chimie, le candidat devra obligatoirement apporter sa paire de lunettes de protection et sa blouse qu'il portera pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve.

Filière PSI

| ÉPREUVE | DURÉE | | COEFFICIENT | | |
|--|-------------|-------------------------------|-------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| | Préparation | Interrogation et manipulation | CCINP | ENAC Contrôleur Aérien ⁽⁴⁾ | École de l'air et de l'espace |
| Mathématiques | 30 min | 30 min | 8 | 4 | 11 |
| Physique-Chimie | 30 min | 30 min | 8 | 4 | 13 |
| TP Sciences industrielles de l'ingénieur | 30 min | 1h30 min | 10 | - | - |
| Langue vivante A | 30 min | 30 min | 6 | 5 ⁽¹⁾ | - |
| TIPE - épreuve commune | / | 30 min | 8 | - | 7 |
| Autres épreuves | | | - | 7 ⁽²⁾ | 44 ⁽³⁾ |
| TOTAL ORAL | | | 40 | 20 | 75 |
| TOTAL ADMISSION (hors LVB) | | | 98 | 42 | 132 |

(1) La LVA devra être obligatoirement l'anglais (2) Épreuve spécifique d'entretien en distanciel (voir détails page 32).

(3) Entretien, LV anglaise, épreuves sportives.

(4) Les coefficients sont également valables pour l'ENAC Contrôleur Aérien Nouvelle-Calédonie.

Filière TPC

| ÉPREUVE | DURÉE DE PRÉPARATION | DURÉE D'INTERROGATION ET MANIPULATION | COEFFICIENT |
|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-------------|
| Mathématiques | 30 min | 30 min | 8 |
| Physique ou Chimie | 30 min | 30 min | 9 |
| TP Physique ou Chimie | dépend du sujet (environ 45 min) | dépend du sujet (environ 2 h 15 min) | 9 |
| Langue vivante A | 30 min | 30 min | 6 |
| TIPE - épreuve commune | / | 30 min | 8 |
| TOTAL ORAL | | | 40 |
| TOTAL ADMISSION (hors LVB) | | | 98 |

Épreuves de Physique ou Chimie et de TP Physique ou TP Chimie : ces épreuves sont tirées au sort. Si l'interrogation orale s'appuie sur la Physique, le TP porte sur la Chimie et inversement, même pour les candidats inscrits à un seul concours (PC-Physique ou PC-Chimie). Pour les TP de Chimie, le candidat devra obligatoirement apporter sa paire de lunettes de protection et sa blouse qu'il portera pendant les manipulations. Il est interdit aux candidats de sortir pendant la première demi-heure de l'épreuve.

Filière TSI

| ÉPREUVE | DURÉE | | COEFFICIENT | | | | | |
|--|-------------|-------------------------------|-------------|------------------|------------------|-----------|-------------|-----------------|
| | Préparation | Interrogation et manipulation | CCINP | ENS Paris-Saclay | ENS Rennes | ENSIBS | ISAT Nevers | Réseau Polytech |
| Mathématiques | 30 min | 30 min | 9 | 5 | 5 | - | - | - |
| Physique-Chimie | 30 min | 30 min | 7 | 5 | 5 | - | - | - |
| Langue vivante A | 30 min | 30 min | 6 | 2 | 2 | - | - | - |
| TIPE - épreuve commune | / | 30 min | 8 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 |
| TP Sciences industrielles de l'ingénieur | 1 h | 3 h | 10 | 8 | 8 | - | - | - |
| TOTAL ORAL | | | 40 | 23 | 23 | 4 | 4 | 4 |
| Total épreuves écrites d'admission | | | - | 6 ⁽¹⁾ | 6 ⁽¹⁾ | - | - | - |
| TOTAL ADMISSION (hors LVB) | | | 98 | 53 | 53 | 20 | 50 | 20 |

(1) Prise en compte pour l'admission de la note de Français-Philosophie (coefficient 4) et de Langue vivante (coefficient 2) obtenues à l'écrit.

3 - ÉPREUVE COMMUNE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS (TIPE)

3.1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, le Concours Commun INP, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie) et le Réseau Polytech. Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours. Lors de l'épreuve, sont évaluées les qualités et les compétences développées au cours de la formation CPGE.

3.2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve a une durée globale de 30 minutes, qui se découpe en 2 parties :

- 15 minutes : présentation par le candidat de son travail de l'année,
- 15 minutes : échange avec le binôme d'examineurs.

Le candidat doit présenter son travail en rapport avec le thème de l'année qui est : **Cycles, boucles**. L'évaluation finale tient également compte de la présentation, de l'échange avec les examinateurs ainsi que la majorité des éléments saisis en ligne durant les différentes étapes.

3.3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

L'épreuve de TIPE se déroulera entre :

- le 22 juin et le 18 juillet 2026 pour les filières MP, MPI, PC et PSI ;
- le 22 juin et le 23 juin pour la filière TPC ;
- le 22 juin et le 4 juillet pour la filière TSI ;
- le 22 juin et le 11 juillet pour la filière PT.

Le candidat doit prendre ses dispositions pour répondre à sa convocation.

Le candidat devra respecter, lors du téléversement de sa présentation ainsi que pour la saisie (en ligne sur le site [scei]) des éléments demandés, les différentes étapes suivantes :

> ÉTAPE 1 du 15 janvier 2026 à 9 h au 5 février 2026 à 14h

- Déclaration du professeur CPGE encadrant
- Titre et motivation de l'étude
- Saisie en ligne de la Mise en Cohérence des Objectifs du TIPE (MCOT)
- Déclaration du travail en groupe (s'il y a lieu)

> ÉTAPE 2 du 25 février 2026 à 9 h au 9 juin 2026 à 14 h :

- Éventuels compléments bibliographiques ou modification des positionnements thématiques
- Téléversement de la présentation orale au format pdf
- Saisie en ligne du Déroulé Opérationnel du TIPE (DOT)
- Modification de la déclaration du travail en groupe (s'il y a lieu)

> ÉTAPE 3 du 11 juin 2026 à 9 h au 19 juin 2026 à 14 h :

Validation des Livrables par le professeur encadrant TIPE.

Aucune modification des éléments saisis ou téléversés lors d'une « étape » ne sera possible au-delà de la date de clôture de la dite « étape ».

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que toutes les informations demandées ont été saisies et la présentation correctement téléversée. Le candidat devra impérativement **visualiser et valider le téléversement de sa présentation (au format pdf)**. Toute information incomplète ou illisible, ainsi que le non téléversement des supports de présentation pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats scolarisés, la validation par le professeur (référéncé par le candidat comme encadrant) devra être réalisée sur le site lycees.scei-concours.fr durant l'étape 3. L'absence ou le refus de validation par le professeur encadrant pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats libres, la validation sera examinée, le jour de l'épreuve, par le Directeur de l'épreuve ou son représentant lors d'un entretien qui aura lieu avant l'épreuve.

Pour tous les candidats, le jour de passage de l'épreuve sera disponible à partir du 16 juin 2026 à 14 h sur <http://www.scei-concours.fr/>.

L'heure de convocation sera communiquée au candidat dans un deuxième temps. Pour cela, celui-ci devra impérativement, l'avant-veille de son jour de passage de l'épreuve, se connecter sur <http://www.scei-concours.fr/> afin d'obtenir l'heure précise à laquelle il doit se présenter sur le site de l'épreuve.

Le candidat doit se présenter à la date, à l'heure et au lieu indiqués. Aucune demande de changement de date n'est acceptée. En cas de difficulté, le candidat doit téléphoner au 05 62 47 33 43 (du lundi au dimanche inclus).

Pour accéder au site de l'épreuve, le candidat devra présenter sa convocation téléchargeable sur <http://www.scei-concours.fr/> ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour.

Le candidat peut apporter les documents papier qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (photos, cahier de laboratoire,...) pour s'en servir, s'il le désire, comme support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. **Dans le cadre d'un travail comportant une phase de programmation informatique, le listing du ou des programmes développés devra obligatoirement être présenté aux examinateurs sous format papier pendant l'épreuve. Le candidat devra également les faire figurer à la suite de ses supports de présentation.**

En revanche, la présentation aux examinateurs de tout produit et de tout objet est interdite. Sur le site de l'épreuve (accueil, secrétariat, salle de présentations,...), il est impossible d'imprimer, de copier ou d'avoir accès à un support numérisé (via clé USB, disque dur, cloud,...).

L'usage de calculatrice, ordinateur, téléphone, montre connectée ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés hors de portée durant l'épreuve.

À son arrivée en salle d'interrogation, le candidat trouvera sa présentation projetée et calée sur la première diapositive. Le candidat contrôlera le déroulement de sa présentation via le clavier d'un ordinateur résident. Si le candidat dispose d'un pointeur laser personnel (de classe 1 ou 2), il pourra l'utiliser durant sa présentation sous réserve que le support de projection en salle le permette.

3.4 - Réclamations portant sur l'épreuve commune de TIPE

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être effectuées par écrit, de préférence sur le lieu même de l'épreuve et remises au Directeur de l'épreuve ou à son représentant dans les 48 heures suivant l'interrogation.

Les réclamations portant sur une éventuelle erreur de report de note de TIPE devront être adressées à partir du site [SCEI], rubrique TIPE, avant le 24 juillet 2026 à 14 h .

3.5 - Fraude

En cas de fraude, la Commission Disciplinaire de CentraleSupélec sera saisie.

3.6 - Documentation et recommandations spécifiques à l'épreuve

Il est vivement recommandé aux candidats de consulter la rubrique TIPE sur le site <http://www.scei-concours.fr/>.

Ils y trouveront toutes les recommandations et consignes : le présent règlement de l'épreuve, les recommandations aux candidats, des exemples de MCOT et de DOT et le rapport de l'épreuve de l'année précédente.

4 - ADMISSION CCINP

4.1 - Points de bonification

Les candidats inscrits pour la première fois en 2^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2025 bénéficient de 70 points de bonification à l'admission. Toute 2^e année d'études supérieures ayant donné lieu à une inscription est comptée dans sa totalité.

4.2 - Résultats d'admission

Aucun résultat n'est adressé aux candidats par écrit. **Les résultats à l'issue des épreuves orales seront publiés le 22 juillet 2026 à 20 h sur le site internet www.concours-commun-inp.fr**

Pour les résultats d'admission aux Écoles en banque d'épreuves, se référer à la page spécifique de chaque École (partie VIII).

4.3 - Réclamations portant sur les épreuves orales

À la publication des résultats, les réclamations ne pourront porter que sur une demande de vérification du bon téléversement de note dans le dossier du candidat.

Les réclamations se feront uniquement en ligne sur le site www.concours-commun-inp.fr, rubrique " Mon dossier " .

**Date limite :
48 h après la diffusion des notes.**

V - PLACES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OFFERTES PAR LES ÉCOLES DU CONCOURS CCINP



(à confirmer par l'arrêté annuel à paraître)

Pour les places offertes sur la filière PT, [consulter le règlement de la banque PT.](#)

Les candidats doivent vérifier les frais de scolarité de chaque École avant de constituer la liste de vœux.

| ÉCOLES | NOMBRE DE PLACES | | | | | | |
|--|--|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|
| | MP | MPI | PC-PH | PC-CH | PSI | TPC | TSI |
| Bordeaux INP - ENSC Cognitique | 10 | 5 | 5 | | 10 | | |
| Bordeaux INP - ENSMAC | | | | 37 | | | |
| Bordeaux INP - ENSEGID | | | 6 | | | | |
| Bordeaux INP - ENSEIRB - MATMECA | 106 | 31 | 30 | | 74 | | 8 |
| Bordeaux INP - ENSPIMA | 4 | 1 | | | 8 | | 2 |
| Bordeaux Sciences Agro | | | | 4 | | | |
| Chimie ParisTech | | | | | | 2 | |
| Clermont Auvergne INP - ISIMA | 39 | 16 | 11 | | 7 | | 3 |
| Clermont Auvergne INP - Sigma | 20 | | | 32 | 62 | 2 | 8 |
| CPE Lyon | 15 | 5 | 5 | 50 | 5 | 2 | 2 |
| CY Tech Cergy - Pau | 84 | 10 | 25 | 25 | 24 | | 5 |
| ECPM Strasbourg | | | | 58 | | 3 | |
| ENGEES Strasbourg | 14 | 2 | 16 | | 16 | | 2 |
| ENSAI Rennes : -Civil -Fonctionnaire | 45 20 | 8 3 | 5 3 | | 5 3 | | |
| ENSCL Lille | 2 | | | 46 | | 1 | |
| ENSCM Montpellier | | | | 60 | | 2 | |
| ENSCMu Mulhouse | | | | 25 | | 2 | |
| ENSCR Rennes | | | | 40 | | | |
| ENSGTI Pau | 15 | | 20 | | 12 | 3 | 7 |
| ENSI Poitiers | 25 | 5 | 21 | 21 | 27 | | 7 |
| ENSICAEN | 58 | 7 | 36 | 35 | 20 | 2 | 8 |
| ENSIL - ENSCI Limoges | 38 | 4 | 15 | 42 | 34 | | 2 |
| Grenoble INP - Ense3 | 60 | 5 | 65 | | 80 | | 3 |
| Grenoble INP - Ensimag | 110 | 40 | 5 | | 5 | | |
| Grenoble INP - Esisar | 14 | 6 | 6 | | 12 | | |
| Grenoble INP - Pagora | 10 | 1 | 20 | | 6 | 2 | 6 |
| Grenoble INP - Phelma | 86 | 8 | 99 | | 70 | | 5 |
| Institut Agro Dijon | | | | 5 | | | |
| Lorraine INP - ENSAIA | | | | 15 | | | |
| Lorraine INP - ENSEM | 52 | 6 | 27 | | 44 | 2 | 2 |
| Lorraine INP - ENSIC | 6 | | | 50 | 6 | 2 | |
| Oniris Agro Nantes | | | | 2 | | | |
| SeaTech Toulon | 23 | 2 | 23 | | 30 | 2 | 2 |
| SUPMICROTECH - ENSMM | 40 | | 25 | | 54 | | 10 |
| TELECOM PHYSIQUE Strasbourg | 26 | 5 | 26 | | 26 | | 5 |
| Toulouse INP - ENSEEIHT | 130 | 40 | 36 | | 82 | | 8 |
| Toulouse INP - ENSIACET | 28 | 2 | 25 | 91 | 28 | 1 | |
| 24 | NOMBRE TOTAL DE PLACES OFFERTES | | | | | | |
| | 1079 | 211 | 555 | 638 | 750 | 28 | 95 |

VI - PLACES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OFFERTES PAR LES ÉCOLES EN BANQUE D'ÉPREUVES CCINP



(à confirmer par l'arrêté annuel à paraître)

Les candidats doivent vérifier les frais de scolarité de chaque École avant de constituer la liste de voeux.

| ÉCOLES | NOMBRE DE PLACES | | | | | |
|---|------------------|----|----|-----|--------------|-----|
| | MPI | MP | PC | PSI | CCINP TPC | TSI |
| 3iL Ingénieurs | | | | | | 15 |
| Centrale Lyon ENISE | 10 | 8 | 10 | 10 | | 11 |
| CPE Lyon - formation en apprentissage | | 5 | 5 | 5 | | |
| ECAM Louis de Broglie | | | | | | 15 |
| EIL Côte d'Opale | | | | | 10 | 21 |
| ENAC Toulouse - Contrôleur Aérien ⁽¹⁾ | 3 | 54 | 39 | 54 | | |
| ENAC Toulouse - Contrôleur Aérien Nouvelle Calédonie ⁽¹⁾ | | | | 4 | | |
| ENIT Tarbes - UTTOP | | | | | | 8 |
| ENS Paris-Saclay | | | | | | 2 |
| ENS Rennes | | | | | | 1 |
| ENSAIT Roubaix | | | | | | 5 |
| ENSAR Poitiers | 6 | 3 | 4 | 5 | | 14 |
| ENSIBS | | | | | | 5 |
| ENSISA Mulhouse | 4 | 15 | 22 | 28 | | 15 |
| EOST Strasbourg | 3 | 12 | 12 | 3 | | |
| EPISEN | | | | | | 18 |
| ESB Nantes | | | | | | 15 |
| ESCOM Chimie Compiègne | | | 25 | | 3 | |
| ESEO | | | | | | 10 |
| ESIEE Paris | 12 | 48 | 16 | 39 | | 12 |
| ESIGELEC Rouen - Poitiers | | | | | | 25 |
| ESTIA Bidart | | | | | | 38 |
| Grenoble INP - Génie Industriel | | | 76 | | | 2 |
| Groupe INSA ⁽²⁾ | | | | | | |
| ISAT Nevers | | | | | | 10 |
| Isep Paris | | | | | | 25 |
| ITECH Lyon | | | 40 | | 3 | |
| Lorraine INP - EEIGM | | | 10 | | | |
| Lorraine INP - ENSGSI | | | 38 | | | 2 |
| Lorraine INP - ENSTIB | 2 | 6 | 6 | 9 | | 7 |
| Polytech Annecy-Chambéry | | | | | | 10 |
| Polytech Clermont | | | | | | 4 |
| Polytech Dijon | | | | | | 11 |
| Polytech Lille | | | | | | 2 |
| Polytech Lyon | | | | | | 4 |
| Polytech Marseille | | | | | | 12 |
| Polytech Montpellier | | | | | | 3 |
| Polytech Nancy | | | | | | 5 |
| Polytech Nantes | | | | | | 2 |
| Polytech Nice | | | | | | 2 |
| Polytech Orléans | | | | | | 9 |
| Polytech Tours | | | | | | 7 |
| École de l'air et de l'espace ⁽¹⁾ | 4 | 24 | 17 | 32 | | |
| ESM Saint-Cyr ⁽¹⁾ | 5 | 31 | 8 | 39 | | |

(1) Sous réserve de publication au Journal officiel de la République française.

(2) 400 places. Pour la répartition, voir page spécifique du groupe INSA.

VII - PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription unique et son mot de passe sur le site [scei].

Seuls les candidats " classés " sont susceptibles d'intégrer une École.

L'intégration dans une École est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours ;
- du **classement préférentiel** des vœux qu'il aura exprimés ;
- du nombre de places offertes au concours par chaque École.

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des Écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet.

1 - LISTE DE VŒUX

sur internet : www.scei-concours.fr

Entre le 1^{er} mars et le 24 juillet 2026 à 12 h, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, **classée par ordre de préférence**, de toutes les Écoles qu'ils souhaiteraient intégrer.

Important : même pour l'intégration dans une seule École, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

ATTENTION !!!

Après le 24 juillet 2026 à 12 h, les candidats ne pourront **ni modifier** le classement de leur liste de vœux **ni ajouter une nouvelle École**.

Les candidats renoncent à l'intégration dans toute École non classée dans leur liste de vœux.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une École aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus avoir accès aux Écoles positionnées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Une seule proposition d'École sera faite lors de chaque phase de proposition.

2 - PROPOSITION D'INTÉGRATION

sur internet : www.scei-concours.fr

La 1^{re} proposition d'intégration dans une École pourra être consultée le mardi 28 juillet à 14 h.

Les candidats devront impérativement répondre à cette 1^{re} proposition entre le mardi 28 juillet 14 h et le jeudi 30 juillet 12 h.

La 2^e proposition pourra être consultée dès le vendredi 31 juillet à 14 h.

Les candidats devront impérativement répondre à cette 2^e proposition entre le vendredi 31 juillet 14 h et le dimanche 2 août 14 h.

Les propositions suivantes pourront être consultées à partir de 14 h : le mardi 25 août, le mardi 1er septembre et le vendredi 4 septembre.

Les candidats qui n'ont pas répondu " OUI DÉFINITIF " à une proposition précédente devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) :

- entre le mardi 25 août 14 h et le jeudi 27 août 14 h ;
- entre le mardi 1er septembre 14 h et le jeudi 3 septembre 12 h ;
- entre le vendredi 4 septembre 14 h et le dimanche 6 septembre 14 h.

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite sur le site [scei] entraînera la démission automatique du candidat.

RAPPEL : dès lors qu'une proposition d'intégration dans une École aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus avoir l'accès aux Écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Lors des phases de réponse uniquement, les candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les Écoles mieux classées dans leur liste de vœux. **Ce choix sera alors irréversible.**

Dans le cas où un candidat se voit proposer la meilleure École possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), **il aura le choix de répondre OUI MAIS au lieu de OUI DÉFINITIF s'il n'est pas réellement sûr d'intégrer l'École proposée.** Il devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre OUI DÉFINITIF (choix de faire 5/2, université, autre école hors [scei]...).

Attention, la réponse " OUI MAIS " implique que le candidat devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

Les candidats en " OUI MAIS " ou en " OUI DÉFINITIF " absents le jour de la rentrée à l'École **seront démissionnés de l'ensemble des Écoles.**

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les Écoles.

Aucune École n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre " OUI DÉFINITIF", même si la rentrée de cette École a lieu avant le 5^e appel.

Une brochure détaillée, intitulée " intégrer une École ", ainsi qu'une FAQ sont disponibles sur le site www.scei-concours.fr.



Durant toute la session et pour toutes vos démarches ou questionnements, des messageries authentifiées [SCEI] et CCINP sont accessibles, sauf du 5/08 au 19/08 inclus.

VIII - ORGANISATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE ÉCOLE RECRUTANT EN BANQUE D'ÉPREUVES CCINP

- Les frais de dossier spécifiques à chaque École : page 9.
- Les candidats sont convoqués aux épreuves écrites par le CCINP : page 10.
- Les coefficients des épreuves écrites sont définis par chaque École en banque d'épreuves CCINP : pages 12 à 17.
- Les places susceptibles d'être offertes : page 25.
- La procédure commune d'intégration dans les Écoles : page 26.



3iL Ingénieurs (TSI)

www.3il-ingenieurs.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites seront convoqués individuellement aux épreuves orales par 3iL Ingénieurs. |
| ORAL : Résultats | Le jury 3iL du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement par mail. |
| Bonification | Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2025 bénéficient de 30 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : le jury peut fixer une note éliminatoire à l'épreuve orale. |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | DUREE |
|------------------------|-------------|-------|
| Entretien | 25 | 2h |
| TOTAL ORAL | 25 | |
| TOTAL ADMISSION | 55 | |

Les épreuves orales sont organisées à Limoges et à Paris et valent pour l'ensemble des sites : Limoges (statut étudiant et apprenti), Rodez et Nantes (statut apprenti). Elles évaluent la sensibilité des candidats à l'innovation, aux nouvelles technologies et leur motivation notamment pour nos domaines de spécialité : cybersécurité, robotique, intelligence artificielle, santé numérique, data, réalité virtuelle.

Centrale Lyon ENISE (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

www.enise.ec-lyon.fr

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixera la barre d'admissibilité aux épreuves orales. La liste des admissibles sera affichée sur le site de l'école. |
| ORAL : Convocation | Le jury établira une liste de grands admissibles qui sont dispensés des épreuves orales. L'école proposera des créneaux disponibles pour organiser les épreuves orales aux admissibles en présentiel ou par visioconférence. |
| ORAL : Résultats | La liste des candidats classés est affichée sur le site de l'école. Les étudiants admis ne pourront intégrer que les formations sous statut étudiant. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : absence éliminatoire Oral : absence éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | DUREE |
|------------------------|-------------|--------|
| Entretien avec un jury | 20 | 20 min |
| TOTAL ORAL | 20 | |
| TOTAL ADMISSION | 60 | |

L'épreuve orale consiste en un entretien de motivation. Les connaissances scientifiques ne seront pas abordées.

CPE Lyon - Physique et systèmes microélectroniques en apprentissage (MP, PC, PSI) www.cpe.fr

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site : concours-commun-inp.fr et communiqués individuellement aux candidats par CPE LYON par courrier électronique. |
| ORAL : Convocation | Chaque candidat est convoqué individuellement par CPE par courrier électronique. Les instructions de connexion sont communiquées dans le courriel de la convocation. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre de classement. Les résultats seront communiqués individuellement aux candidats par CPE par courrier électronique. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Ecrits : néant Oral : absence éliminatoire |

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de CPE. Elle aura lieu à LYON, dans les locaux de l'École, fin juin-début juillet. Elle se déroulera sur une demi-journée, sous la forme d'un entretien devant un jury de deux personnes. L'entretien a pour but d'évaluer les aptitudes et motivations du candidat pour le métier d'ingénieur en lien avec la spécialité de formation choisie. L'entretien permet également de mesurer l'ouverture d'esprit et la curiosité scientifique du candidat.



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | DUREE |
|------------------------|-------------|--------|
| Entretien avec un jury | 20 | 30 min |
| TOTAL ORAL | 20 | |
| TOTAL ADMISSION | 75 | |

ECAM Louis de Broglie (TSI)

www.ecam-louisdebroglie.fr

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Chaque candidat, admissible en cursus étudiant ingénieur généralise, reçoit une convocation par mail pour un entretien organisé dans les locaux de l'école à Rennes. Le candidat choisit sa date de passage, parmi les dates proposées. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement aux candidats par l'ECAM Louis de Broglie. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|------------------------|-------------|
| Entretien avec un jury | 29 |
| TOTAL ORAL | 29 |
| TOTAL ADMISSION | 87 |

L'entretien de motivation permet d'apprécier les qualités d'expression orale, la motivation et le projet professionnel du candidat. Le jury est composé d'un collaborateur de l'école et d'un professionnel exerçant dans l'industrie (partenaire ou Alumni).

EIL Côte d'Opale (TSI)

<https://eilco.univ-littoral.fr/>

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courriel. L'entretien de motivation a lieu du 29 juin au 7 juillet 2026 à Paris et/ou à Longuenesse et/ou à Calais et/ou à Dunkerque et/ou à Boulogne, au choix du candidat. Il se déroule sur une demi-journée. |
| ORAL : Résultats | Les résultats seront envoyés par e-mail aux candidats classés. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : le jury peut fixer une note éliminatoire à l'épreuve. |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|------------------------|-------------|
| Entretien avec un jury | 29 |
| TOTAL ORAL | 29 |
| TOTAL ADMISSION | 87 |

L'entretien dure 20 minutes, le jury est composé d'un représentant de la direction et d'un professeur.

ENAC - Contrôleur Aérien-Concours national (MP, MPI, PC, PSI)

www.enac.fr

| | |
|--|---|
| <p>CONDITIONS D'INSCRIPTION</p> | <p>Être ressortissant de la Communauté Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen. Être âgé de 26 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (pour le concours 2026 être né en 2000 ou après). Jouir de ses droits civiques. Être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 modifiée portant sur la réforme du Service National. Ne pas avoir de mention portée au bulletin n°2 du casier judiciaire, incompatible avec l'exercice des fonctions. Justifier d'une 2ème année de classes préparatoires ou de 120 crédits ECTS.</p> <p>L'organisation générale, la nature et le programme du concours sont fixés par l'arrêté du 25 octobre 2022 (modifié par l'arrêté du 1er décembre 2022). Démarches spécifiques: le métier de contrôleur aérien exigeant une aptitude médicale particulière, plusieurs examens médicaux seront exigés avant l'admission définitive. Les modalités pratiques des visites médicales seront précisées dans une notice spécifique destinée à l'information des candidats. Cette notice ainsi que les documents médicaux spécifiques devront être téléchargés dès l'inscription sur le site [SCEI]. Ceux-ci seront également disponibles au téléchargement sur le site www.enac.fr.</p> <p>Mi-février 2026, les candidats recevront un courriel leur indiquant la procédure qu'ils devront suivre pour téléverser ces documents avant le 29 avril 2026 - 23h59, une fois renseignés par des spécialistes médicaux. Tout candidat n'ayant pas remis ces documents avant la date limite ne sera pas autorisé à passer les épreuves d'admission.</p> |
| <p>ÉCRITS : Spécificités</p> | <p>Épreuves : les candidats concourent respectivement dans les banques d'épreuves MP, MPI, PC, PSI (voir pages 12 à 15). La LVA est obligatoirement l'anglais. Le nombre de places par concours (MP, MPI, PC, PSI) est fixé par arrêté publié au journal officiel de la République Française.</p> |
| <p>ÉCRITS : Résultats</p> | <p>Résultats : le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site concours-commun-inp.fr.</p> |
| <p>ORAL : Convocation</p> | <p>Les candidats admissibles ne recevront pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : concours-commun-inp.fr. L'entretien avec le jury est une épreuve spécifique qui se déroule en distanciel depuis les centres d'oraux CCINP. La convocation pour cet entretien spécifique sera incluse dans la convocation générale des 2 jours d'oraux CCINP et cet entretien aura lieu au même endroit et sur les mêmes jours que les autres épreuves orales.</p> |
| <p>ORAL : Résultats</p> | <p>Résultats : le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet concours-commun-inp.fr et sur www.enac.fr. Les candidats absents à une épreuve orale ne seront pas classés par le jury d'admission.</p> <p>L'admission ne devient définitive qu'après vérification par l'ENAC de l'aptitude médicale de classe 3 délivrée par un centre aéronautique d'expertise médicale. Une aptitude médicale de classe 2 sera également nécessaire pour le stage de pilotage lors de la formation Contrôleur Aérien. Les candidats admis à l'issue des épreuves d'admission seront convoqués très rapidement (fin juillet ou courant du mois d'août) par l'ENAC afin qu'ils se rendent au centre d'expertise médicale agréé par l'ENAC pour les examens médicaux. L'entrée en promotion à l'ENAC se fera ensuite selon plusieurs dates échelonnées sur l'année scolaire à partir de septembre 2026 et en fonction des résultats à la visite médicale de classe 3 et de l'ordre de classement au concours.</p> |
| <p>Bonification</p> | <p>Aucune bonification n'est accordée.</p> |
| <p>Critères éliminatoires</p> | <p>Écrits : est éliminatoire une note strictement inférieure à 5/20 aux épreuves suivantes : mathématiques, physique, physique-chimie, français, informatique ou Sciences industrielles, Modélisation de systèmes physiques ou chimiques, et Sciences Industrielles de l'ingénieur. Une note strictement inférieure à 8/20 à l'épreuve écrite de LVA est éliminatoire.</p> <p>Oral : Une note strictement inférieure à 5/20 à l'une des épreuves orales de mathématiques, de physique, de chimie ou de physique-chimie est éliminatoire. Une note strictement inférieure à 12/20 à l'épreuve orale de LVA est éliminatoire. Une note strictement inférieure à 8/20 à l'épreuve d'entretien avec le jury est éliminatoire. Conformément à l'arrêté du 25 octobre 2022 : "Nul ne peut être déclaré admis s'il n'a participé à l'ensemble des épreuves orales d'admission, obtenu un total de points au moins égal à 410 pour l'ensemble des épreuves, et obtenu pour chaque épreuve une note au moins égale à la note éliminatoire".</p> |



ÉPREUVES ORALES

Épreuves : Les épreuves orales d'admission sont les épreuves de mathématiques, de physique, de physique-chimie, d'informatique et de langue vivante (LVA : Anglais obligatoire) - épreuve commune du Concours Commun INP, assorties de coefficients différents (voir pages 20 à 21).

32 Épreuve spécifique d'Entretien devant le jury : une épreuve d'entretien de 30 minutes (sans préparation préalable) organisée sous la responsabilité de l'ENAC permet d'évaluer les qualités d'expression orale, la motivation et le projet professionnel du candidat. L'entretien se déroule pendant les épreuves d'admission dans les mêmes centres d'examen que pour les autres épreuves orales.

ENAC - Contrôleur Aérien, Nouvelle Calédonie (PSI) Concours exceptionnel 2026

Les conditions d'inscription à ce concours sont identiques à celles du concours ENAC Contrôleur Aérien - Concours national (voir page 32), mais ces postes sont proposés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'à l'issue de leur formation à l'ENAC et en cas de réussite, les agents seront nommés dans le corps territorial de Nouvelle-Calédonie.

Les candidats de la filière PSI peuvent participer soit au concours ENAC Contrôleur Aérien Nouvelle-Calédonie (avec frais spécifiques, voir page 9), soit au concours national, soit aux deux.

Les conditions d'inscription, les épreuves écrites et orales et leurs coefficients ainsi que les critères éliminatoires sont identiques à ceux du concours ENAC Contrôleur Aérien. En revanche, ce concours aura sa propre barre d'admissibilité et d'admission.

ENIT Tarbes - UTTOP (TSI)

www.enit.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés sur le site de l'ENIT : www.enit.fr . |
| ORAL : Convocation | A la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste de grand(e)s admissibles (dispensé(e)s d'épreuves orales) et une liste d'admissibles. Les candidats pourront consulter leurs résultats sur le site www.enit.fr . Les admissibles devront prendre rendez-vous en ligne pour choisir la date de l'épreuve orale à l'École en présentiel ou par visioconférence. L'épreuve se déroulera fin juin - début juillet. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité La liste des candidats classés est consultable sur le site http://www.enit.fr . Tout candidat admis au concours peut intégrer la formation sous statut étudiant ou sous statut apprenti. Pour avoir une place réservée sous statut apprenti, il faut une promesse d'embauche signée de la part de l'entreprise (voir conditions sur le site de l'ENIT). |
| Bonification | Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2025 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. |
| Critères éliminatoires | Écrits : absence éliminatoire Oral : absence éliminatoire |



Les candidats sont évalués sur différents critères qui vont de la motivation à l'ouverture d'esprit, en passant par la qualité d'expression. Cet entretien de 25 min a un poids égal à la moitié de celui des épreuves écrites.

ENS Paris-Saclay (TSI)

www.ens.fr

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | <p>Le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci et il doit être inscrit dans une classe préparatoire, filière TSI.</p> <p>Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir.</p> <p>Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'École ; il sera élève hors cadre mais pourra bénéficier d'une bourse mensuelle de l'ordre de 1 000 euros).</p> <p>Engagement : le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'École.</p> |
| ÉCRITS : Spécificités | <p>Les épreuves écrites sont communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (page 17).</p> <p>Les notes des épreuves écrites de Français-Philosophie et de langues vivantes ne sont prises en compte que pour l'admission.</p> |
| ÉCRITS : Résultats | <p>Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.</p> <p>Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr et sur le site de l'École.</p> |
| ORAL : Convocation | <p>les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle.</p> <p>Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : concours-commun-inp.fr.</p> |
| ORAL : Résultats | <p>Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr et sur le site de l'École.</p> |
| Bonification | <p>Aucune bonification n'est accordée.</p> |
| Critères éliminatoires | <p>Aucun</p> |



ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Paris-Saclay sont communes à celles du Concours Commun INP, assorties de coefficients spécifiques (page 21). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

ENS Rennes (TSI)

www.ens-rennes.fr

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | <p>Le candidat doit être titulaire soit d'un baccalauréat soit d'un titre ou diplôme admis en équivalence de celui-ci et il doit être inscrit dans une classe préparatoire, filière TSI.</p> <p>Les candidats titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfert System) ne peuvent être autorisés à concourir.</p> <p>Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13/07/83 s'il est ressortissant d'un état membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'École ; il sera élève hors cadre mais pourra bénéficier d'une bourse mensuelle de l'ordre de 1 000 euros).</p> <p>Engagement : le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'École.</p> |
| ÉCRITS : Spécificités | <p>Les épreuves écrites sont communes à celles du Concours Commun INP pour cette même filière (page 17). Les notes des épreuves écrites de Français-Philosophie et de langues vivantes ne sont prises en compte que pour l'admission.</p> |
| ÉCRITS : Résultats | <p>Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr et sur le site : www.ens-rennes.fr.</p> |
| ORAL : Convocation | <p>Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : concours-commun-inp.fr.</p> |
| ORAL : Résultats | <p>Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr et sur le site : www.ens-rennes.fr.</p> |
| Bonification | <p>Aucune bonification n'est accordée.</p> |
| Critères éliminatoires | <p>Aucun</p> |



ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales du concours d'admission à l'ENS Rennes sont communes à celles du Concours Commun INP, assorties de coefficients spécifiques (voir page 21). L'épreuve de TIPE s'inscrit dans la banque nationale d'épreuve commune TIPE. La langue vivante orale porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite.

ENSAIT Roubaix (TSI)

www.ensait.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours ENSAIT fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. L'ENSAIT organise des épreuves orales spécifiques d'admission. Les candidats les mieux placés à l'issu des épreuves écrites sont considérés comme « grands admissibles » et seront classés sans avoir à passer les épreuves orales. La notification de leur statut de « grand admissible » leur sera communiquée par e-mail. |
| ORAL : Convocation | Les candidats admis à passer les épreuves orales recevront un e-mail pour s'inscrire à l'une des demi-journées proposées sur notre site http://concours-initiale-cpge.ensait.fr . Les candidats doivent se présenter aux épreuves orales munis d'une pièce d'identité, de leur convocation et de leur Curriculum Vitae. |
| ORAL : Résultats | Les candidats classés recevront la notification de leur statut de « classé » par e-mail. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire. Une barre d'admission et une note éliminatoire aux épreuves d'anglais et d'entretien sont fixées par le jury. |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|--------------------------|-------------|
| Langue vivante anglais * | 10 |
| Entretien * | 10 |
| TOTAL ORAL | 20 |
| TOTAL ADMISSION | 60 |

* note éliminatoire fixée par le jury

Les candidats admis à passer les épreuves orales recevront un e-mail pour s'inscrire à l'une des demi-journées proposées sur notre site <http://concours-initiale-cpge.ensait.fr>. Les épreuves orales se dérouleront du 15 juin jusqu'au 8 juillet 2026. Chaque candidat participe aux 2 épreuves. Les épreuves orales s'effectuent à l'ENSAIT (avec visite et échange avec les élèves-ingénieurs) ou à la demande du candidat à distance en visioconférence.

2 épreuves :

- Entretien de motivation : présentation et projet professionnel du candidat, ouverture sur des questions d'actualité et de culture générale
- Entretien en anglais : évaluation de la capacité à converser sur des sujets ou des thématiques.

ENSIBS (TSI)

www-ensibs.univ-ubs.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité pour l'École. Les résultats sont publiés sur le site : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Résultats | Le candidat est classé sur la liste finale si le total des points obtenus à l'écrit et des points obtenus à l'épreuve de TIPE est supérieur à une barre finale fixée par le jury du concours qui fournit un classement pour l'École. Les résultats seront disponibles sur : concours-commun-inp.fr . |
| Bonification | Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2025, bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|------------------------|-------------|
| TIPE - Épreuve commune | 4 |
| TOTAL ORAL | 4 |
| TOTAL ADMISSION | 20 |

ENSAR Campus de Niort (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

<https://ensar.univ-poitiers.fr>

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury de l'ENSAR fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats sont publiés exclusivement sur internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites sont convoqués individuellement par courrier électronique à l'épreuve orale par l'ENSAR. |
| ORAL : Résultats | Le jury de l'ENSAR fixe la barre d'admission. Les résultats seront communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire. |



ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSAR. Elle aura lieu en visio-conférence entre la 3^{ème} semaine de juin et mi-juillet. D'une durée de 90 minutes au maximum, elle se déroulera sous forme d'une présentation individuelle devant un jury, suivie d'un échange entre plusieurs candidats auditionnés autour d'un thème choisi par l'ENSAR. Cet entretien a pour but d'évaluer le projet professionnel du candidat, ses motivations pour le métier d'ingénieur en lien avec nos domaines de spécialité (gestion des risques industriels et environnementaux, management par la qualité, cyber sécurité, intelligence artificielle, data, analyse de la donnée), son ouverture d'esprit et sa curiosité scientifique.

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | DURÉE |
|------------------------|-------------|--------|
| Entretien | 40 | 90 min |
| TOTAL ORAL | 40 | |
| TOTAL ADMISSION | 100 | |

ENSISA Mulhouse (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

www.ensisa.uha.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site : concours-commun-inp.fr et communiqués individuellement aux candidats par l'ENSISA par courrier électronique. |
| ORAL : Convocation | Chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSISA par courrier électronique. Les candidats ont la possibilité de choisir par internet la date de leur épreuve parmi les créneaux proposés. Les instructions de connexion sont communiquées dans le courriel de la convocation. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe, pour chaque filière, la barre de classement. Les résultats seront communiqués individuellement aux candidats par l'ENSISA par courrier électronique. |
| Bonification | Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2025, bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire. |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|------------------------|-------------|
| Entretien d'évaluation | 7 |
| Test d'Anglais | 3 |
| TOTAL ORAL | 10 |

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'ENSISA, entre mi-juin et début juillet 2026. Cette épreuve comporte un test d'anglais de type TOEIC ainsi qu'un entretien d'évaluation qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur. Le jury d'évaluation est composé de deux enseignants de l'École ou d'un enseignant et d'une personnalité du monde économique. Seront pris en compte, pour le classement, la moyenne de l'écrit, affectée du coefficient 0,50 et la note des épreuves orales, affectées du coefficient 0,50.

EOST Strasbourg (MP, MPI, PC, PSI)

<http://eost.unistra.fr/>

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Chaque candidat est convoqué individuellement par e-mail. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admission, pour chaque filière. Les résultats seront envoyés par e-mail avant le 17 juillet 2026. |
| Bonification | Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2025 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : une note inférieure à 10/20 ou une absence sont éliminatoires |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | DUREE |
|------------------------|-------------|--------|
| Entretien | 14 | 20 min |
| TOTAL ORAL | 14 | |
| TOTAL ADMISSION | 72 | |

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'EOST. Elle aura lieu à Strasbourg, dans les locaux de l'EOST, du 22 juin au 10 juillet 2026.

Elle se déroulera sous forme d'un entretien devant un jury constitué d'enseignants de l'EOST et vise à évaluer les aptitudes et les motivations des candidats pour le métier d'ingénieur en géophysique.

EPISEN (TSI) Départements Ingénierie et Technologie pour la Santé (ITS) et Systèmes d'Information (SI)

<https://episen.u-pec.fr/>

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Dès la publication des résultats d'admissibilité, les candidats sont invités à prendre contact avec l'École pour choisir la date de l'entretien organisé par l'EPISEN, sur une demi-journée. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours établit la liste des candidats classés. Les résultats définitifs sont communiqués individuellement par EPISEN à chaque candidat. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | néant |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | DUREE |
|------------------------|-------------|--------|
| Tests psychotechniques | 4 | 60 min |
| Entretien avec un jury | 10 | 20 min |
| Anglais | 6 | 45 min |
| TOTAL ORAL | 20 | |
| TOTAL ADMISSION | 36 | |

ESB Nantes (TSI)

www.esb-campus.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | A la suite des épreuves écrites, le jury établit une liste d'admissibles. Les admissibles sont convoqués aux oraux par email et choisissent la date de leur venue à l'ESB. |
| ORAL : Convocation | Les oraux de l'ESB se déroulent à Nantes, durant la 2ème quinzaine de juin 2026. Les candidats seront convoqués par email et pourront choisir la date de leur venue pour les épreuves. Le programme détaillant les épreuves est envoyé aux admissibles en même temps que la convocation. |
| ORAL : Résultats | Le classement de l'admission est établi sur la base de la moyenne des écrits (55% de la note) et de la moyenne des oraux (45% de la note). Tout candidat n'ayant pas participé à une épreuve (écrite ou orale) ne sera pas classé. Tout candidat admis au concours peut intégrer la formation sous statut étudiant ou sous statut apprenti. Pour intégrer l'ESB en apprentissage, le candidat doit présenter une promesse d'embauche signée par une entreprise (voir conditions sur www.esb-campus.fr) au moment de la rentrée. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|---|-------------|
| Atelier d'ouverture collectif & Entretien | 15 |
| Oral d'Anglais | 5 |
| TOTAL ORAL | 20 |
| TOTAL ADMISSION | 44 |

Les épreuves orales se composent de 3 moments :

1- Atelier d'ouverture collectif durant lequel les candidats pourront interagir avec le groupe et exprimer au mieux ce qu'ils sont. Cette expérience permet au jury d'établir un profil & de faire une évaluation positive pour chaque candidat, en particulier sur les compétences attendues de savoir-être (capacité d'écoute / non-jugement de l'autre, capacité à sortir du "cadre", ouverture culturelle, capacité à co-créer).

2- Entretien avec un jury (2 personnes, 30 mn) ayant pour objectif de mieux connaître le candidat et de pouvoir échanger avec lui sur sa motivation et son projet professionnel.

3- Test oral d'anglais (15 mn): niveau B1 attendu.

Chaque entretien s'accompagne d'une visite de l'ESB.

ESCOM Chimie Compiègne (PC)

www.escom.fr

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours de l'ESCOM Chimie fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Ils doivent prendre rendez-vous pour choisir la date de l'épreuve orale via un lien Google qui leur sera envoyé. L'épreuve orale se déroulera dans les locaux de l'ESCOM Chimie à Compiègne. Les candidats admissibles doivent se munir d'une pièce d'identité. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement aux candidats par l'ESCOM Chimie par courrier électronique. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : une note inférieure à 5/20 est éliminatoire. L'absence est éliminatoire. |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|------------------------|-------------|
| Entretien avec un jury | 28 |
| TOTAL ORAL | 28 |
| TOTAL ADMISSION | 88 |

L'épreuve orale se déroule sous la forme d'un entretien de motivation devant un jury, afin d'évaluer les motivations du candidat et la nature de son projet professionnel. Chaque entretien s'accompagnera d'une visite de l'établissement.

Toute absence à l'épreuve orale sera éliminatoire.

ESEO (TSI)

www.eseo.fr

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites seront convoqués individuellement aux épreuves orales par ESEO. |
| ORAL : Résultats | Le jury ESEO du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs sont envoyés individuellement par mail. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | DUREE |
|------------------------------------|-------------|-------|
| Epreuve individuelle et collective | 20 | 1h20 |
| TOTAL ORAL | 20 | |
| TOTAL ADMISSION | 60 | |

L'épreuve orale se décompose en deux temps, un entretien de motivation de 20 minutes et une mise en situation collective d'une heure. L'objectif pour le jury est de mesurer l'intérêt du candidat pour les nouvelles technologies, particulièrement l'informatique et l'électronique. Il s'assure également que le projet professionnel du candidat est bien en adéquation avec la formation souhaitée.

ESIEE Paris (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

www.esiee.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité pour l'École. Les résultats sont publiés sur le site : concours-commun-inp.fr |
| ORAL : Convocation | ESIEE Paris convoque les candidats admissibles par courriel. Les candidats prennent rendez-vous en ligne et choisissent leur date d'épreuves orales qui se déroulent sur une demi-journée dans les locaux d'ESIEE Paris. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours établit une liste des candidats classés. Les résultats sont communiqués individuellement par ESIEE Paris à chaque candidat. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire. |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|------------------------|-------------|
| Épreuve orale | 10 |
| TOTAL ORAL | 10 |
| TOTAL ADMISSION | 30 |

Les épreuves orales sont organisées sous la responsabilité d'ESIEE Paris et dans les locaux de l'école. Elles auront lieu du 22 juin au 8 juillet, sous la forme de la participation à un dispositif d'une demi-journée avec un entretien individuel d'aptitude et de motivation (50% de la note) et un atelier collaboratif animé par des ingénieurs diplômés ESIEE Paris (50% de la note). L'admission est établie en prenant la moyenne des écrits (2/3 de la note) et des oraux (1/3 de la note).

Il existe deux voies d'accès à ESIEE Paris correspondant à deux vœux possibles sur le SCEI : la voie généraliste et la « filière data - FISEA ». Les deux voies sont accessibles avec une inscription unique, des frais de concours uniques et les mêmes épreuves écrites et orales. Dans sa liste de préférence d'écoles, un candidat peut classer soit les deux vœux soit un seul des deux. La voie généraliste ouvre l'accès à de nombreuses filières de spécialisations sur les deux dernières années (à consulter sur le site web de l'école). La « filière data - FISEA » quant à elle est centrée sur les données et l'intelligence artificielle. Sa spécificité est de garantir une place en apprentissage ; En intégrant cette filière, les élèves suivent la première année sous statut étudiant et les deux dernières années sous statut apprenti. L'apprentissage est également disponible par la voie généraliste, mais dans la limite des places disponibles

Pour plus d'informations, se reporter au site de l'école :

<https://www.esiee.fr/formations/ingenieur/le-cycle-ingenieur> (voie généraliste)

<https://www.esiee.fr/formations/ingenieur/filieres/data-science-et-intelligence-artificielle> (filière data - FISEA).

ESIGELEC Rouen - Poitiers (TSI)

www.esigelec.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Le candidat choisit sa date de passage, parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Rouen ou Poitiers). |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats seront disponibles sur demande à l'adresse : admission@esigelec.fr . Ils sont également disponibles par téléphone. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | DUREE |
|------------------------|-------------|--------|
| Entretien | 15 | 30 min |
| TOTAL ORAL | 15 | |
| TOTAL ADMISSION | 40 | |

L'entretien de 30 minutes permet d'évaluer les qualités d'expression orale, la motivation et le projet professionnel du candidat. Les entretiens se déroulent au choix dans les locaux de l'ESIGELEC à Rouen ou à Poitiers, du 22 juin au 4 juillet 2026. Chaque candidat pourra choisir sa date de passage, en ligne.

ESTIA Bidart (TSI)

www.estia.fr

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Les candidats admissibles sont convoqués par l'ESTIA. Les épreuves se déroulent à Paris ou à Bidart, sur une demi-journée. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales sont envoyés individuellement aux candidats par l'ESTIA. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | DUREE |
|-------------------------------|-------------|--------|
| Tests raisonnement et logique | 6 | 80 min |
| Entretien avec un jury | 8 | 20 min |
| Anglais | 6 | 45 min |
| TOTAL ORAL | 20 | |
| TOTAL ADMISSION | 46 | |

Grenoble INP - Génie industriel (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

<https://genie-industriel.grenoble-inp.fr/>

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Les coefficients appliqués à l'écrit sont les mêmes que ceux du CCINP. Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : https://genie-industriel.grenoble-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Chaque candidat sera convoqué individuellement par l'École par mail (pas de convocation papier) et devra prendre rendez-vous en ligne pour choisir la date de l'épreuve orale. |
| ORAL : Résultats | Le classement est unique pour l'ensemble des filières MP, MPI, PC, PSI et distinct pour la filière TSI. Le jury du concours arrête les deux listes des classés en fonction des notes obtenues à l'oral et à l'écrit. Les résultats sont publiés sur Internet : https://genie-industriel.grenoble-inp.fr . |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'École. L'épreuve orale se déroulera à Grenoble de mi-juin à mi-juillet 2026. Elle se déroule sous forme d'une demi-journée intégrant une phase de découverte du génie industriel et une phase d'orientation et de sélection. Elle est composée d'exercices individuels et collectifs et d'entretiens. Le candidat aura notamment à se présenter devant un jury pour exprimer et démontrer ses motivations, ses expériences et ses compétences. L'évaluation se fait sur la base de 9 critères validés par l'École et ses partenaires industriels comme prérequis pour le génie industriel. Le jury est composé d'industriels, souvent anciens élèves et d'enseignants de l'École.

Groupe INSA (MP, MPI, PC, PSI, TSI, TPC)

<https://groupe-insa.fr/>

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | <p>Il faut être en 2ème année de CPGE dans un lycée ou avoir suivi les 2 années de CPGE (1ère et 2ème) dans la filière considérée (MP, MPI, PC, PSI, TSI, TPC). Les CPGE ATS ne doivent pas candidater sur SCEI mais sur le site du Groupe INSA : https://www.groupe-insa.fr/preparer/comment-candidater/les-procedures/integrer-le-groupe-insa-en-3e-annee/autres-bac2-hors-cpge.</p> |
| SPÉCIFICITÉS : | <p>Le recrutement en 3ème année du cursus en 5 ans s'appuie sur le dossier scolaire et les notes aux écrits complétés, éventuellement par un entretien noté : 50 % pour les écrits, 40 % pour le dossier scolaire et 10 % pour l'entretien + dossier complémentaire si handicap ou sportif de haut niveau. Il n'y a pas de notion d'admissibilité et les candidats qui ne sont pas convoqués à l'entretien poursuivent le concours mais sans cet élément car il s'agit d'un bonus.</p> <p>Chaque domaine de formation organise sa sélection et donne lieu à un classement différent dans SCEI (selon les filières de CPGE ou regroupement de filières de CPGE).</p> <p>Les éléments pris en compte pour le dossier scolaire sont collectés via un "espace personnel du candidat" géré par le Groupe INSA.</p> <p>Les modalités détaillées du recrutement sont consultables sur le site internet du groupe INSA à l'adresse suivante : https://www.groupe-insa.fr/preparer/comment-candidater/les-procedures/integrer-le-groupe-insa-en-3e-annee/2-annees-de-cpge-hors-prepa-ats.</p> |
| ÉCRITS : Résultats | <p>Le jury du concours classe les candidats selon les notes écrites et le dossier scolaire ainsi que, pour les convoqués, la note donnée à l'entretien. Les candidats convoqués sont ceux qui sont les mieux préclassés selon le dossier scolaire.</p> |
| ORAL : Convocation | <p>Les convocations seront affichées sur l'espace personnel du candidat géré par le Groupe INSA. Ils se déroulent durant la 1ère quinzaine de juin dans les 7 INSA (convocation selon adresse postale indiquée sur SCEI et capacité d'accueil des centres). L'entretien ne porte pas sur les connaissances académiques des candidats. Il vise à mieux connaître le candidat et à évaluer certains savoir-être. Les candidats non convoqués ne seront pas refusés et poursuivent le concours sans ce bonus.</p> |
| ORAL : Résultats | <p>Le classement final des candidats par concours (dossier scolaire + épreuves écrites + éventuellement entretien) est publié sur l'espace personnel du candidat géré par le Groupe INSA.</p> |
| Bonification | <p>Les candidats n'ayant pas redoublé la 2e année de CPGE bénéficient de 5 % de bonification (sur le score dossier scolaire et pour les épreuves écrites). Les candidats inscrits en classe étoilée en 2ème année de CPGE bénéficient d'un bonus (10%) qui s'applique uniquement sur le dossier scolaire, pas sur les notes aux épreuves écrites.</p> |
| Critères éliminatoires | <p>Écrits : toute épreuve non effectuée est affectée de la note zéro. Le jury peut fixer une note éliminatoire à certaines épreuves ou au score total obtenu aux épreuves écrites. L'absence à une ou plusieurs épreuves pour raison médicale devra être communiquée au Groupe INSA et sera étudiée individuellement.</p> <p>Oral : pas de critère éliminatoire.</p> |



Coefficients des épreuves écrites

| FILIÈRE MP | Domaines | | | | | | |
|--|---|---------------------------------------|----------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|---|
| | Informatique, Mathématiques, Modélisation | Electrique, Electronique, Automatique | Biotechnologie-santé | Génie Physique et Matériaux | Energétique, génie chimique, environnement | Génie civil, urbanisme, topographie | Génie mécanique, génie industriel et mécatronique |
| Mathématiques 1 | 4 | 4 | 3 | 3,5 | 4 | 3,5 | 3,5 |
| Mathématiques 2 | 4 | 3 | 3 | 3,5 | 4 | 3,5 | 3,5 |
| Physique | 4 | 4 | 7 | 5 | 4 | 6 | 6 |
| Sciences Industrielles ou Informatique | 3 | 4 | 2 | 3 | 3 | 2 | 2 |
| Français-Philosophie | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Langue vivante A | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| TOTAL | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |

| FILIÈRE MPI | Domaines | | | | | |
|----------------------|---|---------------------------------------|----------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| | Informatique, Mathématiques, Modélisation | Electrique, Electronique, Automatique | Biotechnologie-santé | Génie Physique et Matériaux | Energétique, génie chimique, environnement | Génie civil, urbanisme, topographie |
| Mathématiques 1 | 4 | 4 | 3 | 3,5 | 4 | 3,5 |
| Mathématiques 2 | 4 | 3 | 3 | 3,5 | 4 | 3,5 |
| Physique - Chimie | 3 | 4 | 7 | 6 | 4 | 4 |
| Informatique | 4 | 4 | 2 | 2 | 3 | 4 |
| Français-Philosophie | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Langue vivante A | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| TOTAL | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |

| FILIÈRE PC | Domaines | | | | | | |
|---|---|---------------------------------------|----------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|---|
| | Informatique, Mathématiques, Modélisation | Electrique, Electronique, Automatique | Biotechnologie-santé | Génie Physique et Matériaux | Energétique, génie chimique, environnement | Génie civil, urbanisme, topographie | Génie mécanique, génie industriel et mécatronique |
| Mathématiques | 8 | 5 | 6 | 6 | 7 | 5 | 5 |
| Physique | 1 | 3 | 1 | 3 | 1 | 4 | 4 |
| Chimie | 1 | 1 | 4 | 2 | 3 | 3 | 2 |
| Modélisation de systèmes physiques ou chimiques | 1 | 2 | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 |
| Informatique | 4 | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 |
| Français-Philosophie | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Langue vivante A | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| TOTAL | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |

| FILIÈRE PSI | Domaines | | | | | | |
|---|---|---------------------------------------|----------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|---|
| | Informatique, Mathématiques, Modélisation | Electrique, Electronique, Automatique | Biotechnologie-santé | Génie Physique et Matériaux | Energétique, génie chimique, environnement | Génie civil, urbanisme, topographie | Génie mécanique, génie industriel et mécatronique |
| Mathématiques | 8 | 4 | 6 | 6 | 6 | 3,5 | 5 |
| Physique - Chimie | 1 | 4 | 4 | 4 | 4 | 3,5 | 5 |
| Modélisation et ingénierie du numérique | 1 | 3 | 1 | 1 | 1 | 3 | 1 |
| Sciences Industrielles de l'ingénieur | 1 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Informatique | 4 | 2 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| Français-Philosophie | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Langue vivante A | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| TOTAL | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |

| FILIÈRE TSI | Domaines | | | | |
|---------------------------------------|---|---------------------------------------|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| | Informatique, Mathématiques, Modélisation | Electrique, Electronique, Automatique | Génie Physique et Matériaux | Génie mécanique, génie industriel et mécatronique | Génie civil, urbanisme, topographie |
| Mathématiques | 8 | 5 | 6 | 6 | 6 |
| Physique - Chimie | 1 | 3 | 4 | 5 | 5 |
| Modélisation | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Sciences Industrielles de l'ingénieur | 1 | 3 | 3 | 2 | 2 |
| Informatique | 4 | 3 | 1 | 1 | 1 |
| Français-Philosophie | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Langue vivante A | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| TOTAL | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |

| Domaine | |
|----------------------|----------------------|
| FILIÈRE TPC | Biotechnologie-santé |
| Mathématiques | 6 |
| Physique | 4 |
| Chimie | 5 |
| Langue vivante A | 2,5 |
| Français-Philosophie | 2,5 |
| TOTAL | 20 |

Toutes les informations détaillées sur :

<https://www.groupe-insa.fr/preparer/comment-candidater/les-procedures/integrer-le-groupe-insa-en-3e-annee/2-annees-de-cpge-hors-prepa-ats>



Places par domaine

| DOMAINES | NOMBRE DE PLACES |
|---|------------------|
| Biotechnologies-santé (Interfilière MP/MPI/PC/PSI, Filière TPC) | 20 |
| Energétique, Génie Chimique, Environnement (Interfilière MP/PC/ PSI, Filière MPI) | 48 |
| Génie civil, urbanisme, topographie (Interfilière MP/PC, Filière PSI, Filière TSI, Filière MPI) | 40 |
| Génie électrique, électronique, automatique (Interfilière MP/MPI/PC/PSI, Filière TSI) | 54 |
| Génie mécanique, génie industriel et mécatronique (Filière MP, Filière TSI, Filière PSI, Filière PC) | 125 |
| Génie physique et matériaux (Interfilière MP/PC/PSI, Filière TSI, Filière MPI) | 22 |
| Informatique, mathématiques, modélisation (Interfilière PC/PSI, Filière MP, Filière TSI, Filière MPI) | 91 |
| TOTAL | 400 |

ISAT Nevers (TSI)

www.isat.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Les candidats admissibles ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats des épreuves orales ne sont pas envoyés individuellement aux candidats. Ils seront disponibles sur Internet : concours-commun-inp.fr . Les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le jury d'admission. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|------------------------|-------------|
| TIPE - Épreuve commune | 4 |
| TOTAL ORAL | 4 |
| TOTAL ADMISSION | 50 |

Isep Paris (TSI)

www.isep.fr

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés exclusivement sur Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Les convocations à l'épreuve orale sont envoyées individuellement par l'Isep aux candidats admissibles. Chaque candidat admissible est convoqué pour un entretien organisé par l'Isep dans ses locaux à Paris ou à Issy les Moulineaux. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours établit la liste des candidats classés. Les résultats définitifs seront communiqués individuellement par l'Isep à chaque candidat. Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'entretien entraîne une délibération du jury en vue d'une proposition éventuelle d'élimination. |
| Bonification | Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2025 bénéficient de 20 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : néant |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|------------------------|-------------|
| Entretien | 20 |
| TOTAL ORAL | 20 |
| TOTAL ADMISSION | 40 |

L'épreuve orale est organisée sur les campus de l'Isep. Elle prend la forme d'un entretien de 20 min devant un jury composé d'enseignants et/ou d'enseignants chercheurs de l'Isep. Le candidat sera évalué sur la base de sa motivation, de ses aptitudes et de son projet professionnel en lien avec l'Isep. Les élèves ambassadeurs, responsable du Bde ou d'associations seront présents pour répondre à toutes les questions des candidats et leur faire visiter le campus.

ITECH Lyon (PC)

www.itech.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours de l'ITECH fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site concours-commun-inp.fr et sur le site web de l'École. |
| ORAL : Convocation | Dès la publication des résultats d'admissibilité, les candidats sont invités à prendre contact avec l'École pour choisir la date de l'entretien organisé par l'ITECH, préférentiellement à Ecully, sur une demi-journée. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours établit la liste des candidats classés. Les résultats définitifs sont communiqués individuellement par l'ITECH à chaque candidat. Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'entretien est éliminatoire. |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence ou note inférieure ou égale à 5/20 |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|------------------------|-------------|
| Entretien | 6 |
| TOTAL ORAL | 6 |
| TOTAL ADMISSION | 18 |

L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ITECH. Elle aura lieu préférentiellement à Ecully, dans les locaux de l'ITECH. Elle se déroulera sous la forme d'un entretien de 20 min devant un jury composé de deux personnes (enseignants et industriels), afin d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur et la formation ITECH. Chaque entretien individuel s'accompagnera d'une visite de l'établissement.

Lorraine INP - EEIGM (MP, PC, PSI)

www.eeigm.univ-lorraine.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | <ul style="list-style-type: none">Voir page 62 langues vivantes sont obligatoires pour se présenter au concours de l'EEIGM, l'une étant obligatoirement l'anglais. Le niveau minimum requis pour intégrer l'EEIGM est B1 en anglais, et A2 en allemand ou A2 en espagnol (condition sine qua non). Le ou la candidat(e) devra également préciser lors de l'inscription la langue vivante choisie à l'oral. Le choix est définitif. Toute absence aux 2 épreuves de langue vivante est éliminatoire. |
| ÉCRITS : Résultats | Pour chacune des trois filières, l'EEIGM fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité à l'épreuve orale sont publiés sur le site Internet de l'École : http://www.eeigm.univ-lorraine.fr et sur le site : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Chaque candidat admissible s'inscrit pour l'oral sur le site Internet du concours : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Résultats | Pour l'admission finale à l'EEIGM, la note prend en compte la moyenne des épreuves écrites (coefficient 0,7) et la note de l'oral (coefficient 0,3). Le jury du concours fixe la barre d'admission, unique pour les trois filières MP, PC et PSI. Les résultats sont publiés sur le site Internet du concours : concours-commun-inp.fr . |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée. |
| Critères éliminatoires | Écrits : absence à une des épreuves éliminatoire (voir pages 12 à 15) Oral : absence éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale se déroulera à Nancy dans les locaux de l'École du 25 juin au 1er juillet 2026. L'épreuve se déroulera en 3 parties :

- 1re partie (10 min) : conversation soit en anglais, soit en allemand, soit en espagnol au choix lors de l'inscription.
- 2e partie (15 min) : entretien destiné à évaluer les connaissances, l'esprit de synthèse, la personnalité et la motivation du candidat.
- 3e partie (15 min) : QCM dans l'une des deux langues non choisies pour la conversation (1ère partie). Langue à choisir sur place.

Lorraine INP - ENSGSI (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

www.ensgsi.univ-lorraine.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Pour chaque filière, le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Convocation | Les candidats admissibles seront contactés individuellement par e-mail et devront prendre RDV pour leur oral sur le site internet de l'ENSGSI : https://www.ensgsi.univ-lorraine.fr |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe deux barres d'admission : une pour les filières MP, MPI, PC et PSI, et une pour la filière TSI. Les résultats sont publiés sur internet : concours-commun-inp.fr . |
| Bonification | Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2025 bénéficient d'une bonification de 15 points à l'écrit. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire. Une note éliminatoire à l'entretien est fixée par le jury. |



ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale se déroulera de mi-juin à mi-juillet. Les modalités et créneaux seront précisés à l'issue des résultats des écrits. L'épreuve orale est composée d'un exercice individuel et d'un entretien, au cours duquel le candidat est amené à présenter ses motivations, ses qualités humaines et son projet professionnel devant un jury composé de deux membres, le plus souvent un industriel (partenaire de l'ENSGSI ou ancien élève) et un enseignant. Les candidats pourront rencontrer des élèves-ingénieurs à l'issue de l'entretien.

| ÉPREUVE | DURÉE | COEFFICIENT |
|---------------------------------|-------|-------------|
| Entretien et exercice | 1h | 40 |
| TOTAL ORAL | | 40 |
| MOYENNE ÉPREUVES ECRITES | | 58 |
| TOTAL ADMISSION | | 98 |

Lorraine INP - ENSTIB (MP, MPI, PC, PSI, TSI)

www.enstib.univ-lorraine.fr

| | |
|---------------------------------|--|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales. Les résultats d'admissibilité seront communiqués par l'ENSTIB par e-mail courant juin. |
| ORAL : Convocation | Les candidats admissibles sont convoqués par l'ENSTIB à un entretien d'admission qui se déroulera à Epinal (dans les locaux de l'École) dans la deuxième quinzaine de juin au choix du candidat. Le candidat aura la possibilité de choisir la date et l'heure de passage de l'entretien. |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours fixe la barre d'admission. Les résultats définitifs et classements par filière à l'issue de l'entretien seront disponibles fin juin et envoyés par e-mail aux candidats par l'ENSTIB. Les informations relatives à l'École seront communiquées aux candidats avec les résultats. |
| Bonification | Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2025 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : l'absence est éliminatoire |



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|--|-------------|
| Entretien de motivation ENSTIB | 14 |
| Moyenne des épreuves spécifiques ENSTIB passées au moment de l'épreuve orale (Synthèse de texte / Anglais) | 14 |
| TOTAL ÉPREUVE ORALE | 28 |
| Moyenne des épreuves écrites du CCINP | 14 |
| TOTAL ADMISSION | 42 |

L'entretien (d'une durée d'environ 20 minutes) se déroule devant un jury composé d'enseignants et d'industriels. Il s'agit d'un entretien de motivation, de personnalité et de culture générale. Cet entretien est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 40 minutes comportant une synthèse de texte et un test en langue anglaise (de type TOEIC).

RÉSEAU POLYTECH (TSI)

www.polytech-reseau.org

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | Voir page 6 |
| ÉCRITS : Résultats | <p>Le jury du Concours Polytech prononce l'admissibilité à l'épreuve orale de TIPE (seule épreuve orale prise en compte par le Concours Polytech) à la suite des épreuves écrites. Sont déclarés admissibles, les candidats qui ont obtenu un nombre de points égal ou supérieur à celui fixé par le Jury et qui constitue la barre d'admissibilité commune pour toutes les écoles du réseau Polytech. Parmi ces derniers, le Jury peut déclarer certains candidats « Grands Admissibles ». Les « Grands Admissibles » sont dispensés de passer l'épreuve de TIPE pour le Concours Polytech. Le rang final obtenu par un « Grand Admissible » est établi à partir du nombre de points obtenus à l'admissibilité auxquels s'ajoutent 15 points de bonification accordés aux candidats 3/2 à l'issue des épreuves écrites.</p> <p>Les listes des candidats « Grands admissibles » et des candidats admissibles aux épreuves orales sont publiées exclusivement sur Internet : http://www.polytech-reseau.org/cpge/</p> |
| ORAL : Convocation | Les candidats admissibles à passer une épreuve orale ne reçoivent pas de convocation individuelle. Les dates de passage seront disponibles sur le site Internet : concours-commun-inp.fr . |
| ORAL : Résultats | Le jury du concours Polytech arrête la liste des candidats classés en tenant compte du total des points obtenus à l'écrit, des points obtenus à l'épreuve du TIPE et du statut de « Grand Admissible ». Les résultats sont disponibles sur Internet : http://www.polytech-reseau.org/cpge/ |
| Bonification | Les candidats inscrits pour la première fois en 2 ^e année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2025 bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. |
| Critères éliminatoires | Écrits : néant Oral : absence éliminatoire |



| ÉPREUVE | COEFFICIENT |
|------------------------|-------------|
| TIPE - Épreuve commune | 4 |
| TOTAL ORAL | 4 |
| TOTAL ADMISSION | 20 |

ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE (MP, MPI, PC, PSI)

<https://www.ecole-air-espace.fr/devenir-officier/>

| | |
|--|--|
| <p>CONDITIONS D'INSCRIPTION</p> | <p>Les concours MP, MPI, PC et PSI sont ouverts aux candidats de sexe masculin et féminin réunissant les conditions suivantes : être français au regard du code de la nationalité française et satisfaisant aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique ; être titulaire d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ; être né après le 31 décembre 2003. Les candidats mineurs devront avoir plus de 17 ans à la date du recrutement ; remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats par l'arrêté du 12/02/2021 modifié. Les modalités pratiques des visites médicales seront précisées dans la notice destinée à l'information générale des candidats à télécharger sur le site Internet : https://www.ecole-air-espace.fr/la-formation-de-lofficier-aviateur/les-concours-externes/eae-filieres-mp-mpi-pc-psi/ Seuls les candidats militaires étrangers peuvent être autorisés à concourir, sur décision de la Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air et Espace (DRH-AAE). De plus, le financement de la formation devra être parfaitement établi par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) et du ministère des Affaires Étrangères ou par le gouvernement du pays d'origine du candidat.</p> <p><u>Pièces spécifiques</u> : Les candidats devront télécharger, dès leur inscription sur le site [scei], la notice d'information indiquée ci-dessus. Par ailleurs, les candidats qui se présenteront aux épreuves orales d'admission devront renseigner une fiche individuelle de contrôle élémentaire. Tout candidat devant passer les épreuves sportives au concours de l'École de l'air et de l'espace (EAE) ne présentant pas un certificat médical spécifiant son aptitude tel que décrit dans la notice, ne sera pas autorisé à passer les épreuves sportives. La visite médicale permettant d'établir l'aptitude dans les corps postulés s'établira lors des épreuves orales pour les corps MECA et BASE et après la phase d'admission pour le corps des AIR (voir notice).</p> |
| <p>ÉCRITS : Spécificités</p> | <p>Un nombre de places par concours (MP, MPI, PC, PSI) et par corps d'officiers (officiers de l'air, officiers mécaniciens de l'air, officiers des bases de l'air) est fixé par arrêté publié au Journal officiel de la République française. L'épreuve de langue vivante porte, au choix du candidat, sur les langues vivantes admises aux concours (voir page 10).</p> |
| <p>ÉCRITS : Résultats</p> | <p>Le jury du concours propose au ministre de la défense, les seuils d'admissibilité par concours aux épreuves orales et sportives d'admission. Les résultats sont publiés sur le site Internet : https://www.ecole-air-espace.fr/la-formation-de-lofficier-aviateur/les-concours-externes/eae-filieres-mp-mpi-pc-psi/</p> |
| <p>ORAL : Convocation</p> | <p>Les candidats admissibles devront se conformer aux consignes qui leur seront envoyées par courriel et disponibles sur le site https://www.ecole-air-espace.fr/la-formation-de-lofficier-aviateur/les-concours-externes/eae-filieres-mp-mpi-pc-psi/ afin de choisir leur créneau de passage et de recevoir leur convocation pour les épreuves spécifiques de l'École de l'air et de l'espace : langue vivante anglaise, entretien et épreuves sportives (lieu de passage : base aérienne 705 de Tours) ; pour les épreuves communes avec le CCINP : mathématiques, physique - chimie (MP, MPI et PSI), chimie ou physique (PC), informatique (MPI) et TIPE (lieu de passage : région parisienne), les candidats doivent consulter le site concours-commun-inp.fr.</p> |
| <p>ORAL : Résultats</p> | <p>Le jury du concours propose au ministre de la défense, les seuils d'admission par concours (MP, MPI, PC, PSI) et par corps d'officiers (officiers de l'air, officiers mécaniciens de l'air, officiers des bases de l'air). Les résultats sont publiés sur le site Internet : https://www.ecole-air-espace.fr/la-formation-de-lofficier-aviateur/les-concours-externes/eae-filieres-mp-mpi-pc-psi/</p> |
| <p>Bonification</p> | <p>Aucune bonification n'est accordée. L'entrée à l'EAE est définitivement prononcée après vérification, à l'arrivée à l'École de l'air et de l'espace, des conditions médicales et physiques d'aptitude des candidats, conformément à l'arrêté du 12/02/2021 modifié et après signature de leur acte d'engagement.</p> |
| <p>Critères éliminatoires</p> | <p>-Écrits CCINP : une note ≤ à 4/20 est éliminatoire. L'absence est éliminatoire. -Oral CCINP et oral spécifique EAE : une note ≤ à 4/20 est éliminatoire. L'absence est éliminatoire. -Sport EAE : la MG ≤ à 6/20 est éliminatoire. L'absence est éliminatoire.</p> |



ÉPREUVES ORALES

L'organisation des épreuves spécifiques de l'École de l'air et de l'espace sera précisée dans la notice destinée à l'information générale des candidats mise en ligne sur le site Internet : <https://www.ecole-air-espace.fr/la-formation-de-lofficier-aviateur/les-concours-externes/eae-filieres-mp-mpi-pc-psi/>

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | | | | DURÉE |
|--|-------------|-----|------------|-----|-----------|
| | MP | MPI | PC | PSI | |
| Mathématiques Épreuve commune avec CCINP | 13 | 8 | 11 | 11 | 30 min * |
| Physique - chimie Épreuve commune avec CCINP | 11 | 8 | | 13 | 30 min * |
| Chimie ou Physique Épreuve commune avec CCINP | | | 13 | | 30 min * |
| Informatique Épreuve commune avec CCINP | | 8 | | | 30 min * |
| Entretien | 22 | 22 | 22 | 22 | 30 min |
| TIPE Épreuve commune avec CCINP | 7 | 7 | 7 | 7 | 30 min * |
| Langue vivante anglaise | 10 | 10 | 10 | 10 | 20 min |
| Épreuves sportives* | 12 | 12 | 12 | 12 | ½ journée |
| TOTAL ORAL | | | 75 | | |
| TOTAL ADMISSION (ECRIT + ORAL) | | | 132 | | |

ESM SAINT-CYR

CONCOURS SCIENTIFIQUE (MP, MPI, PC, PSI)

www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr

| | |
|---------------------------------|---|
| CONDITIONS D'INSCRIPTION | <p>Être de nationalité française - être âgé de 22 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (pour le concours 2026 être né en 2004 ou après) - être en règle avec le code du service national - être titulaire du baccalauréat - satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des officiers des armes de l'armée de Terre et satisfaire à une enquête de sécurité destinée à établir qu'il n'y a pas de contre-indication notamment en matière de sécurité nationale et de sécurité de l'Etat pour l'exercice des fonctions d'officier au sein de l'armée de Terre. A cet effet, pour être autorisés à concourir, les candidats doivent confirmer leur inscription en transmettant une fiche individuelle pour le contrôle élémentaire (FICE) complétée accompagnée d'une copie de l'acte de naissance intégral ou une copie du livret de famille à l'adresse concours.rdt@gmail.com avant le 9 février 2026 minuit. Les textes réglementaires, les dispositions relatives au concours, les rapports des jurys et la FICE sont disponibles sur le site http://www.terre.defense.gouv.fr/amsc.</p> <p>Tout candidat admissible doit passer les épreuves sportives : un certificat médical établi par un médecin des armées ou un médecin civil devra être présenté obligatoirement pour être autorisé à participer à ces épreuves. Ce certificat doit mentionner l'absence de contre-indication aux épreuves sportives de l'ESM et daté de moins d'un an à la date des épreuves sportives.</p> |
| ÉCRITS : Résultats | Les résultats sont arrêtés par le Général PRECJ conformément aux décisions du jury. Ils sont consultables sur Internet : http://www.terre.defense.gouv.fr/amsc |
| ORAL : Convocation | Les candidats admissibles sont convoqués, principalement par e-mail, aux épreuves orales et sportives par le bureau concours de la DRHAT, dans un centre d'examen en région parisienne. |
| ORAL : Résultats | Le Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre arrête, conformément aux décisions du jury, les listes principale et complémentaire d'admission à l'ESM St-Cyr. Les résultats sont consultables sur le site internet : http://www.terre.defense.gouv.fr/amsc |
| Bonification | Aucune bonification n'est accordée |

Critères éliminatoires

Écrits : toute épreuve non effectuée est affectée de la note zéro non éliminatoire.

Oral : tout candidat qui, sans motif reconnu valable par le président du jury, ne se présente pas à l'une des épreuves orales d'admission ou se présente après l'heure de convocation reçoit la note zéro pour cette épreuve. En cas de retard à plus d'une épreuve orale d'admission, il est exclu du concours pour l'année en cours. Tout candidat qui, sans motif reconnu valable par le président du jury, ne se présente pas ou se présente après l'heure de convocation à l'une des épreuves sportives est exclu du concours pour l'année en cours. Une moyenne inférieure ou égale à 6 sur 20 aux épreuves sportives est éliminatoire aux concours sur épreuves.

L'admission ne devient définitive qu'après vérification par un médecin des Armées de l'aptitude médicale, des conditions d'accès à la fonction publique et après signature de l'acte d'engagement. Un candidat admis peut, en cas d'aptitude médicale temporaire ou un motif impérieux dûment justifié, demander auprès du directeur des ressources humaines de l'armée de Terre à conserver le bénéfice de son admission pendant une durée d'un an. Cet ajournement n'est pas renouvelable.

Organisme chargé du concours : Direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) - pôle recrutement - bureau concours - Caserne Guynemer - 64 avenue Paul Doumer, 92500 Rueil-Malmaison
Tél : 01 47 16 57 36 ou 85 13 - E-mail : concours.rdt@gmail.com.



ÉPREUVES ORALES

| ÉPREUVE | COEFFICIENT | | | | DURÉE |
|--|-------------|------------|------------|------------|---------------|
| | MP | MPI | PC | PSI | |
| Mathématiques | 16 | 12 | 11 | 11 | 25 min |
| Physique | 11 | - | 16 | | 25 min |
| Informatique | - | 15 | - | - | 25 min |
| Sciences de l'ingénieur | - | - | - | 16 | 25 min |
| Langue vivante anglais obligatoire | 11 | 11 | 11 | 11 | 25 min |
| TIPE - Épreuve spécifique (15 minutes de restitution, 10 minutes d'interrogation ; support identique à l'épreuve de TIPE CCINP) | 6 | 6 | 6 | 6 | 25 min |
| Épreuves sportives (moyenne éliminatoire : moyenne des épreuves < ou = à 6) | 10 | 10 | 10 | 10 | ½ journée |
| TOTAL ORAL | 54 | 54 | 54 | 54 | |
| Épreuve facultative de 2 ^e langue, passée à l'écrit avec les épreuves d'admissibilité (seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés). Langue étrangère : allemand, arabe moderne, espagnol, italien, portugais et russe. | 4 | 4 | 4 | 4 | Écrit 1 heure |
| TOTAL ADMISSIBILITÉ ET ADMISSION | 100 | 100 | 100 | 100 | |

IX- PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COMMUNIQUÉES PAR LE CANDIDAT

Les informations recueillies à travers le site d'inscription du [scei] sont destinées à assurer l'organisation matérielle, pédagogique, informatique et logistique du concours CCINP. Ces données font l'objet de traitements informatiques par le [scei] et le SCCP, opérateur du concours CCINP.

Ces traitements sont fondés sur la nécessité d'exécution d'une mission d'intérêt public incombant au [scei] et au SCCP en lien avec les missions de service public relevant du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

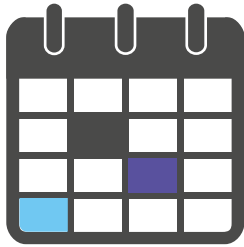
La fourniture des données personnelles des candidats revêt un caractère réglementaire. Sans la collecte des données à caractère personnel des candidats, le [scei] et le SCCP ne seraient pas en mesure d'assurer leur mission de recrutement des futurs étudiants en Écoles d'ingénieurs.

Ces données seront conservées conformément aux dispositions découlant de l'instruction de tri et de conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale n°2005-003 du 22/02/2005 (NOR : MENA0501142J, <https://www.education.gouv.fr/bo/BoAnnexes/2005/24/24.pdf>). Ces données seront accessibles à l'ensemble des salariés du SCCP dans le cadre de leurs missions respectives.

Pour avoir plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos données et gérons vos droits, nous vous encourageons à consulter la rubrique « Protection des données » consultable via le site du [scei].

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données et de limitation du traitement, merci de bien vouloir nous contacter à l'adresse suivante : rgpd@scei-concours.fr.

Enfin, si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



X- DATES CLÉS

| | | |
|--|---|---------------|
| Du 8 décembre 2025 - 10 h au 12 janvier 2026 - 17 h | Inscription et validation | Page 6 |
| Du 8 décembre au 20 janvier - 17 h | Téléversement des pièces justificatives | Page 8 |
| Du 8 décembre au 12 janvier - 17 h (date limite) | Réception des pièces justificatives pour les demandes d'aménagement d'épreuves | Page 8 |
| Du 12 janvier - 17 h 01 au 20 janvier - 17 h | Païement des frais de dossier | Page 9 |
| Du 15 janvier - 9 h au 5 février - 14 h (date limite) | ÉTAPE 1 - TIPE | Page 22 |
| Du 25 février - 9 h au 9 juin 14 h (date limite) | ÉTAPE 2 - TIPE | Page 22 |
| Du 1^{er} mars au 24 juillet - 12 h | Liste de vœux à établir | Page 26 |
| 26 mars - 14 h | Mise en ligne des convocations pour les écrits | Page 10 |
| Du 20 au 23 avril | Épreuves écrites | Pages 10 à 17 |
| 3 juin - 18 h | Résultats d'admissibilité | Page 18 |
| Du 11 juin - 9 h au 19 juin - 14 h (date limite) | ÉTAPE 3 - TIPE | Page 22 |
| À partir du 16 juin - 14 h | Mise en ligne des dates de passage pour les oraux | Page 19 |
| Entre le 22 juin et le 18 juillet | Épreuves orales | Pages 19 à 23 |
| 22 juillet - 20 h | Publication des résultats d'admission | Page 23 |
| 28 juillet - 14 h | 1 ^{re} proposition de la procédure d'appel | |
| 31 juillet - 14 h | 2 ^e proposition de la procédure d'appel | |
| 25 août - 14 h | 3 ^e proposition de la procédure d'appel | |
| 1^{er} septembre - 14 h | 4 ^e proposition de la procédure d'appel | Page 26 |
| 4 septembre - 14 h | 5 ^e proposition de la procédure d'appel | |

CONCOURS D'ADMISSION

AUX ÉCOLES RECRUTANT EN BANQUE D'ÉPREUVES

ÉCOLES CIVILES :

3iL Ingénieurs
Centrale Lyon ENISE
CPE Lyon (voie par apprentissage)
ECAM Louis de Broglie
EIL Côte d'Opale
ENAC Toulouse - Contrôleur Aérien
ENIT Tarbes - UTTOP
ENS Paris-Saclay
ENS Rennes
ENSAIT Roubaix
ENSAR Poitiers
ENSISA Mulhouse
ENSIBS
EOST Strasbourg
EPISEN
ESB Nantes
ESCOM Chimie Compiègne
ESEO Angers, Dijon, Paris-Vélizy
ESIEE Paris
ESIGELEC Rouen - Poitiers
ESTIA Bidart
Grenoble INP - Génie industriel
Groupe INSA
ISAT Nevers
Isep Paris
ITECH Lyon
Lorraine INP - EEIGM
Lorraine INP - ENSGSI
Lorraine INP - ENSTIB
RÉSEAU POLYTECH

ÉCOLES MILITAIRES :

École de l'air et de l'espace Salon-de-Provence
École Spéciale Militaire Saint-Cyr Guer



CS 44410

31405 TOULOUSE CEDEX 4

concours-commun-inp.fr